

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(6^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 21 avril 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Requête en contestation d'opérations électorales (p. 105).

2. Questions au Gouvernement (p. 105).

M. le président.

COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 105)

MM. Jean-Jacques Eyest, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

LOGEMENT (p. 106)

MM. Jean Preriol, Hervé de Charette, ministre du logement.

BOSNIE-HERZÉGOVINE (p. 106)

MM. Adrien Zeiler, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

DÉLOCALISATIONS (p. 107)

MM. Marc Laffineur, Edouard Balladur, Premier ministre.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT (p. 108)

MM. Hubert Falco, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

DÉCLARATIONS DE SURFACE (p. 108)

MM. Jean-Claude Lemoine, Jean Pucé, ministre de l'agriculture et de la pêche.

PARTICIPATION DES ENTREPRISES À CAPITALS PUBLICS AU PLAN NATIONAL POUR L'EMPLOI (p. 109)

MM. Franck Borotra, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

DÉFICIT DE L'UNEDIC (p. 110)

MM. Jean-Pierre Delalande, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL (p. 110)

MM. Patrick Ollier, Edouard Balladur, Premier ministre.

MESURES DE RELANCE (p. 111)

MM. Jean Faïza, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, Edouard Balladur, Premier ministre.

TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE (p. 111)

Mme Nicole Carala, M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

POLITIQUE DE LA FAMILLE (p. 112)

M. Philippe Legras, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

POLICE MUNICIPALE (p. 112)

MM. Patrick Balkany, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 113)

MM. Alain Bocquet, Edouard Balladur, Premier ministre.

IMPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES (p. 114)

MM. Jacques Brunhes, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

LIEUX DE MÉMOIRE EN ALLEMAGNE (p. 114)

MM. Georges Sarre, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

AXE EUROPÉEN BORDAUX-TOULOUSE-PAU-SARAGOSSE (p. 115)

MM. André Labarrère, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES (p. 115)

MM. Jean-Yves Le Déaut, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

DÉLOCALISATIONS (p. 116)

MM. Louis Mexandeau, Edouard Balladur, Premier ministre.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 116)

MM. Jean-Claude Lenoir, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Fixation de l'ordre du jour (p. 117).

4. Communication de M. le président (p. 117).

5. Désignation de candidats à des organismes extraparlimentaires (p. 117).

6. Dépôt de propositions de loi (p. 117).

7. Ordre du jour (p. 122).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle liste de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne puis que vous inviter à persister dans les bonnes habitudes que vous aviez bien voulu instaurer la semaine dernière.

Je demande donc instamment aux députés comme aux ministres de faire preuve de la concision requise dans leurs questions ou leurs réponses. Et pour permettre à chacun de rester dans les limites que nous nous sommes fixées, je signalerai à chaque fois le passage des deux minutes.

(A ce moment, une personne manifeste dans les tribunes du public.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pasqua !

M. le président. Messieurs les huissiers, auriez-vous l'obligeance de faire évacuer ?

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

COLLECTIVITÉS LOCALES ET ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Le libre choix des parents en matière d'éducation est un principe auquel nous sommes très attachés, mais il doit se traduire concrètement.

Or si, progressivement, au cours des années, pour les dépenses de fonctionnement, la formation et le recrutement des maîtres, il a été établi une parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public, pour les investissements, en

revanche, notamment à cause d'une jurisprudence du Conseil d'Etat qui a ressorti une loi vieille de 143 ans, si les collectivités locales peuvent financer l'enseignement agricole ou l'enseignement technique, cela ne leur est pas possible pour l'enseignement général.

Il nous paraît indispensable de mettre fin très rapidement à une telle discrimination. Elle empêche l'enseignement privé de se développer normalement dans les zones urbaines. Par ailleurs, les conditions de sécurité sont lamentables dans de nombreux établissements privés.

Nous souhaitons que les collectivités locales puissent, comme elles le font dans les autres ordres d'enseignement, accorder des subventions aux établissements d'enseignement privé à parité, comme c'est le cas pour les dépenses de fonctionnement.

M. Christian Bataille. Vive l'école laïque !

M. Jean-Jacques Hyest. Cela se passe ainsi dans certains secteurs d'enseignement. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible dans l'ensemble des secteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre, nous ne souhaitons pas que le choix des parents soit fondé uniquement sur des critères financiers. Nous souhaitons une véritable égalité permettant à tous de choisir. Nous avons déposé une proposition de loi, qui reprend d'ailleurs celle de Jacques Barrot et de Pierre Lequiller. Pourriez-vous nous dire si vous voulez bien inscrire rapidement cette question à l'ordre du jour de notre assemblée ? Les collectivités locales et l'enseignement privé attendent une telle mesure depuis trop longtemps pour que l'on tarde davantage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Michel. Vive l'école publique laïque !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, la position du Gouvernement sur ce sujet est celle qui a été publiquement défendue pendant la campagne électorale. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Elle est simple et se traduit en quelques phrases.

Les enfants scolarisés dans l'enseignement privé sont des enfants comme les autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Les parents de ces enfants sont des citoyens et des contribuables comme les autres. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Ils ont donc droit, effectivement...

Plusieurs députés du groupe socialiste. A l'école publique !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... à une absolue équité de traitement.

M. André Labarrère. C'est ce que nous faisons à Pau !

M. le ministre de l'éducation nationale. Comme vous le soulignez, les dispositions légales en vigueur sont incohérentes : liberté d'investissement pour les établissements d'enseignement technique et d'enseignement agricole, interdiction pour les établissements du premier degré de l'enseignement général et limitation très stricte, presque ridicule, pour ceux du second degré.

Nous avons donc, pendant la campagne électorale, inscrit à notre programme et défendu l'idée qu'il fallait mettre fin à cette iniquité et à ces incohérences. Le Gouvernement a l'intention de le faire. Il y a plusieurs méthodes législatives possibles, mais nous souhaitons aller vite. La mesure pourrait, par exemple, être inscrite dans le cadre d'une loi générale poursuivant les progrès de la décentralisation, car nous ne voulons pas obliger les collectivités locales à réaliser de tels investissements.

M. Jean Tardito. Il ne manquerait plus que cela !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous voulons leur rendre la liberté, de le faire, et le plus vite possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

En dix ans de gouvernement, la gauche a laissé s'écrouler le secteur du bâtiment. En 1992, les mises en chantier nettes de logements neufs ont été de 277 000 seulement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Du jamais vu depuis 1954 !

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Jean Proriol. Pourtant, deux millions de Français sont encore mal logés et nous aurions besoin de construire bon an mal an 350 000 à 400 000 logements ! Il en manque donc 100 000 à l'appel.

Monsieur le ministre du logement, vous avez beaucoup consulté. Vous êtes allé voir l'abbé Pierre dans sa retraite d'Emmaüs en Normandie. Il vous a parlé des sans-logis et des sans-abri, mais aussi des personnes qui attendent un logement depuis très longtemps. Il a envoyé un questionnaire à tous les candidats députés. Nous sommes 135 à lui avoir répondu, dont cinq ministres. Vous avez également reçu M. Domange et M. Quilliot, sénateur socialiste, président de l'Union nationale des HLM, qui n'a jamais pu se faire entendre par ses amis au moment où ils étaient au gouvernement.

Où en êtes-vous de la préparation de votre plan d'urgence ? Qu'en est-il des menaces qui pèsent sur les prêts sociaux ? Nous tenons, nous, aux PAP, que certains voulaient abandonner. Par ailleurs, nous savons que les organismes d'HLM, qui logent 10 millions de Français, attendent des PLA supplémentaires.

Ma question est simple et courte : allez-vous agir vite et fort ? Les petits et grands maçons de France nous attendent tous avec impatience au pied du mur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, ministre du logement. La situation du logement en France est en effet non seulement grave mais

même catastrophique puisque la tendance est aujourd'hui de 240 000 logements par an alors que, même au plus fort de la crise des années 1983, 1984, 1985, on était au-dessus de 300 000.

Le besoin est donc très important. Pour comprendre ce qu'il faut faire, il suffit de regarder ce qui n'a pas été fait. On a détruit l'accession sociale à la propriété ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

Alors qu'il y a dix ans, on construisait 135 000 logements par an au titre des PAP, le chiffre est aujourd'hui de 35 000, c'est-à-dire à peine 350 par département. Vous mesurez la catastrophe !

Par ailleurs, par une série de mesures fiscales, on a matraqué toute envie d'investir dans l'immobilier, de sorte que plus personne n'investit pour l'instant dans ce secteur pourtant essentiel. Je vous rappelle qu'aujourd'hui un Français locataire sur deux loue à un propriétaire privé. Il faut donc redonner de l'attrait à l'investissement dans l'immobilier. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Pour les logements locatifs sociaux, il est urgent d'offrir de nouvelles possibilités, non seulement dans les villes, mais aussi dans le milieu rural. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Enfin, il ne faut pas oublier les sans-abri, qui sont naturellement de plus en plus nombreux puisqu'il est de plus en plus difficile de se loger.

Tels sont les problèmes que le Gouvernement traite aujourd'hui. Le plan pour le logement vous sera présenté dans le cadre du collectif. Nous y travaillons et nous serons bientôt prêts. Les maçons, mais aussi l'ensemble des professions qui tournent autour du bâtiment, l'ensemble des maires et, je crois, l'ensemble du pays seront satisfaits des dispositions que prendra le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

« Nous sommes arrivés trop tard à Srebrenica. » Cette phrase d'un responsable humanitaire découvrant des centaines de réfugiés décédés, faute de soins, résonne comme une condamnation de plus de notre incapacité collective face au drame de la Bosnie. Mais elle signifie aussi un quadruple échec, l'échec de l'action humanitaire conçue comme un substitut de la politique, l'échec de l'action directe de la FORPRONU, l'échec du plan Vance-Owen, l'échec de la stratégie de l'embargo.

Ces événements se produisent juste un an après la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine, qui devait assurer l'intégrité de ce territoire et lui permettre d'assurer la protection de la population.

Face à ce fiasco sans précédent depuis 1945 en Europe, face à l'écœurement de nos concitoyens qui nous interpellent, il nous paraît indispensable aujourd'hui que la France tire les conséquences de ces échecs et qu'elle clarifie vraiment au fond ses objectifs.

Allons-nous continuer à laisser les Serbes utiliser la FORPRONU et les 4 000 soldats français présents mais pris en otage pour mieux accomplir leur projet ? Allons-nous les laisser enflammer les Balkans ?

Le Gouvernement va-t-il, de concert avec le Président de la République, annoncer enfin les initiatives nécessaires pour que la France, l'Europe et les USA mettent enfin en commun leurs forces, toutes leurs forces, pour faire respecter le droit et la démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je ne referai pas ici l'histoire, ni l'histoire ancienne, ni l'histoire récente.

Nous sommes confrontés à une situation que vous connaissez bien et face à laquelle le Gouvernement a choisi le langage de la clarté et une attitude de fermeté.

Nous sommes partis d'un constat : le seul instrument aujourd'hui à notre disposition pour laisser à la paix quelques chances, c'est, malgré ses imperfections, malgré le décalage qu'il comporte d'ores et déjà avec la situation sur le terrain, c'est ce que l'on appelle le plan Vance-Owen. Nous avons donc fait tout ce que nous pouvions faire pour que ce plan puisse être signé par toutes les parties concernées. Nous avons exercé les pressions diplomatiques nécessaires et nous avons même été « en flèche » dans le domaine des sanctions : c'est ainsi que nous avons obtenu - avec nos partenaires, bien entendu - le renforcement de l'embargo sur le Danube ; c'est ainsi qu'a été mise en œuvre la résolution 815 du Conseil de sécurité sur l'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie ; c'est ainsi que nous avons travaillé à la préparation de la résolution sur le renforcement des sanctions à l'encontre de la Serbie.

À Tokyo, lors d'un voyage que j'ai effectué la semaine dernière, certains de nos partenaires - les Russes et les Américains - nous ont demandé de différer l'application de cette dernière résolution au motif que des évolutions positives devaient se produire du côté serbe. Nous avons été sensibles à ce langage. Mais, la réponse à cette ouverture a été l'assaut contre Srebrenica !

La France s'est alors immédiatement manifestée au Conseil de sécurité des Nations unies pour obtenir, dans des conditions difficiles - il n'était pas évident d'éviter le veto russe -, le vote de la résolution 820 qui décrète des sanctions d'une exceptionnelle sévérité à l'encontre de la Serbie.

Depuis le vote de cette résolution, qui est intervenu le 18 avril, nous nous sommes mis en mesure de l'appliquer de façon effective dès qu'elle sera exécutoire, c'est-à-dire dès le 26. Les Douze se sont concertés à ce sujet : le COREPER, le comité des représentants permanents, s'est réuni - nous en reparlerons à Copenhague samedi et dimanche prochains. Le comité des sanctions des Nations unies s'en est également occupé.

Notre ligne est donc claire : c'est la politique des sanctions dans toute sa clarté et dans toute sa fermeté.

La question qui se pose aujourd'hui, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international, est de savoir si cette politique des sanctions n'est pas d'ores et déjà inefficace et vouée à l'échec. Et on parle ici ou là de la phase militaire de réaction à ce qui se passe en Bosnie.

Soyons, là aussi, lucides et évitons toute hypocrisie. Que pourrait être cette phase militaire ?

Une intervention massive terrestre ? Tout le monde l'exclut. Ce serait un nouveau Vietnam ou un nouvel Afghanistan.

La levée de l'embargo sur les fournitures d'armes à la Bosnie-Herzégovine ? Je sais que cette thèse gagne du terrain, aux Etats-Unis en particulier. Je voudrais en souligner les risques. Ce serait la fin immédiate de l'action humanitaire. Cela supposerait un redéploiement de nos soldats, à qui je tiens à rendre hommage pour le courage dont ils ont fait preuve durant toute cette période. Ce serait également la tentation, pour les Serbes, qui sont aujourd'hui les mieux armés, et les Croates, qui, ne l'oublions pas, ont repris l'offensive au cours de ces derniers jours, de liquider la résistance musulmane tant qu'elle ne serait pas mieux armée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Bref, ce serait l'internationalisation du conflit et une conflagration générale dans les Balkans.

Reste l'hypothèse d'une frappe aérienne sur les objectifs terrestres, qui n'est pas, elle aussi, sans soulever beaucoup de questions. Nous sommes en train de les étudier. Mais je tiens à dire très solennellement qu'en toute hypothèse une telle décision exigerait une résolution formelle du Conseil de sécurité des Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre - Murmures ironiques et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Vous n'avez pas toujours dit cela !

Un député du groupe socialiste. C'est nouveau !

DÉLOCALISATIONS

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Ma question s'adresse au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement a annoncé la semaine dernière une pause dans les délocalisations, lesquelles avaient été décidées naguère par Edith Cresson à grand fracas médiatique, mais sans aucune concertation avec les salariés des services publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, il semble à nombre de députés et d'élus locaux que ces délocalisations sont essentielles et qu'il faut au contraire amplifier le passage d'emplois de la région parisienne à la province.

Ma question est simple : quelles seront la position et la politique du Gouvernement en la matière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, chacun le sait, l'une des caractéristiques de la structure économique et sociologique de notre pays est une forte concentration en région parisienne...

M. Jacques Brunhes. Avec 600 000 chômeurs !

M. le Premier ministre. ...alors que de nombreuses zones du territoire se vident de plus en plus.

Une politique d'aménagement du territoire doit donc s'assigner comme but de remédier à ce déséquilibre.

Il y a dix-huit mois environ ont été prises un certain nombre de décisions en matière de délocalisation des services publics. Je ne reviendrai pas sur les conditions dans lesquelles elles sont intervenues, ont été préparées, annoncées

et, pour certaines d'entre elles, mises en œuvre. L'intention du Gouvernement est de donner suite à ce qui a été décidé effectivement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Par la gauche !

M. le Premier ministre. Pour le reste, j'ai demandé à M. le ministre d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et au ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales d'étudier, en liaison avec le ministre de la fonction publique, les mesures à prendre pour l'avenir.

Il faut que nous soyons conscients du fait qu'une politique d'aménagement du territoire ne peut avoir pour but que de faire en sorte, d'une part, que les zones rurales de notre pays soient mieux équilibrées par rapport aux zones urbaines (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et, d'autre part, que les banlieues - à propos desquelles, mesdames, messieurs les députés, vous allez débattre la semaine prochaine - disposent elles aussi des services publics indispensables.

C'est dans cet esprit que nous allons poursuivre notre étude. Mais je rappellerai à l'Assemblée que nous le ferons avec une préoccupation : celle de préserver la défense de l'équilibre, si j'ose dire, du budget de l'Etat. Vous allez être saisis dans les prochains jours de nos propositions en matière budgétaire et je souhaite que vous ayez désormais constamment présente à l'esprit, aussi bien en matière de fonctionnement de l'Etat qu'en matière de fonctionnement des services sociaux, l'impérieuse nécessité dans laquelle nous nous trouvons de sauver de la déroute financière l'ensemble des services publics dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, chaque été, les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - dont le Var, deuxième département de France - subissent de terribles incendies de forêts : des milliers d'hectares de notre environnement naturel partent en fumée. Hélas, notre environnement naturel n'est pas le seul à être touché par ce terrible fléau : les populations et ceux qui sont chargés de les protéger, c'est-à-dire les sapeurs-pompiers, paient chaque été un lourd tribut à la forêt.

Face à cette situation, les collectivités locales consentent des efforts de plus en plus importants. J'en veux pour preuve les 200 millions de francs que consacre le conseil général du Var à la protection des forêts, à la surveillance et à la lutte contre les incendies.

Or, depuis des années, l'Etat, lui, se désengage régulièrement. Ainsi, le précédent gouvernement a retiré au département du Var les deux derniers hélicoptères qui lui étaient loués en période estivale.

Monsieur le ministre d'Etat, nous devons donc rapidement mettre en place un véritable partenariat Etat-départements, notamment en matière de moyens aériens. En effet, vous connaissez l'efficacité des hélicoptères pour la surveillance et la première intervention ; j'ajoute que lorsque ces moyens aériens sont bien coordonnés avec ceux du sol, les résultats sont remarquables.

Il nous faut également rendre confiance aux sapeurs-pompiers, ces hommes courageux, à qui nous devons donner un statut...

M. Christian Bataille. C'est un peu long !

M. le président. Deux minutes, monsieur Falco !

M. Hubert Falco. ... et qui attendent qu'on règle leur problème de disponibilité. (« C'est fait ! », sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre d'Etat, le temps presse ! L'été arrive et les populations sont inquiètes. Que comptez-vous faire pour nos départements qui s'appêtent à recevoir des millions de touristes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler ce que coûte aux collectivités l'organisation des secours et des moyens de lutte contre l'incendie. En revanche, on ne peut pas dire raisonnablement - il faut dépasser les clivages politiques et les aléas du renouvellement de l'Assemblée - que l'Etat se soit désengagé. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Bien entendu, je veux parler des efforts engagés depuis 1986 notamment. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Vous évoquez l'intérêt et l'importance des hélicoptères d'intervention sur les sinistres. Je connais d'autant mieux cet intérêt et cette importance que c'est moi qui ai pris l'initiative de recourir à ce type de moyens. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Il est bien évident que, par rapport aux moyens d'intervention lourds que représentent les Canadair - dont le renouvellement a été, hélas, trop longtemps différé, mais qui est maintenant bien engagé -, seuls les hélicoptères permettent d'intervenir dès le départ des feux dans des endroits où ni les moyens terrestres ni les moyens aériens ne peuvent être utilisés.

M. Emmanuel Aubert. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ne doutez pas une seule minute de l'intérêt que je porte à la région méditerranéenne - et pas seulement à celle-là, d'ailleurs -, car je sais qu'elle est chaque année durement touchée par les feux de forêt.

Je suis naturellement désireux de rétablir les moyens dont vous m'indiquez qu'ils vous font défaut à l'heure actuelle. Je ne manquerai pas d'en discuter avec mon collègue du budget et j'espère obtenir ce qui est nécessaire. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

DÉCLARATIONS DE SURFACE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche et porte sur les possibilités d'accorder à nos agriculteurs un délai supplémentaire pour faire leurs déclarations de surface, déclarations qui sont nécessaires pour obtenir les primes prévues par la politique agricole commune.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Claude Lemoine. Le gouvernement précédent avait fixé comme date butoir le 30 avril prochain.

M. Arthur Dehalna. Très juste !

M. Jean-Claude Lemoine. Or, parce que les imprimés sont arrivés tardivement dans les départements, parce qu'un certain nombre d'agriculteurs qui sont candidats à la prime à l'herbe s'engagent pour une durée de cinq ans, ce qui impose une réflexion importante, parce que ceux qui travaillent en GAEC ne connaissent pas encore le 15 avril les diverses modalités, parce que ceux qui exercent leur activité dans des communes récemment remembrées ne disposent pas de relevé cadastral, pour toutes ces raisons, et malgré la grande simplification apportée par votre ministère pour ce qui est des formalités et en dépit de l'effort de communication très important fait par l'administration et les organisations professionnelles, le délai du 30 avril paraît fort difficile à respecter.

Ainsi, dans un département comme celui de la Manche, qui est le deuxième département laitier de France, donc très concerné, seulement 30 p. 100 des dossiers ont été déposés à une semaine de la date butoir.

M. Robert-André Vivien. Très bonne question !

M. Jean-Claude Lemoine. Pouvez-vous, monsieur le ministre, accorder aux agriculteurs un délai supplémentaire d'un mois ou plus pour remplir les formalités nécessaires afin qu'ils ne perdent pas le bénéfice des subventions dont ils ont terriblement besoin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous venez d'indiquer que les agriculteurs avaient besoin que les aides leur soient versées très rapidement. Or si nous accordons des délais supplémentaires, cela nous obligera évidemment à différer l'attribution de ces aides.

Vous avez tout à fait raison de dire que la mise en œuvre de toutes ces mesures fait que les agriculteurs sont confrontés à des situations nouvelles. Et je sens bien, pour avoir fait procéder à plusieurs sondages, que la remise des dossiers s'effectue en effet avec retard.

Aujourd'hui, je puis vous informer que je vais donner toutes instructions nécessaires pour que le délai du 30 avril soit prorogé jusqu'au 14 mai. Bien entendu, ceux des agriculteurs qui remettront leurs dossiers plus rapidement seront, en retour, servis plus vite. Cela dit, nous ferons en sorte que le calendrier soit géré avec le plus d'efficacité possible.

Monsieur le député, par cette réponse, je pense vous avoir donné satisfaction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PARTICIPATION DES ENTREPRISES À CAPITAUX PUBLICS AU PLAN NATIONAL POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le président, M. le ministre de l'industrie représentant le Gouvernement à l'étranger, ma question s'adresse à M. le ministre des entreprises et du développement économique.

Dans son discours de présentation du programme gouvernemental, M. le Premier ministre a insisté avec force sur

la nécessité de retenir la priorité sociale, c'est-à-dire le problème du chômage, comme point central de la politique à mener. Il a appelé les acteurs économiques à se mobiliser autour d'un plan national pour l'emploi. À l'évidence, cela concerne toutes les entreprises, et en particulier celles à capitaux publics.

Or, monsieur le ministre, quand on voit l'importance des plans de licenciements dans les entreprises à capitaux publics, quand on constate que nombre d'entre elles délocalisent des activités dans des pays à faible coût de main-d'œuvre, quand on note qu'une société comme Air France confie l'entretien des moteurs de sa filiale Air Inter à des entreprises étrangères au détriment d'une entreprise française, quand on se rend compte que l'État - je parle de l'ancien gouvernement (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) - préfère aux économies de fonctionnement les économies d'investissements, en particulier s'agissant de l'aéronautique et des industries de l'armement, on ne peut qu'en déduire que ces entreprises à capitaux publics et leurs dirigeants n'ont pas intégré dans leur stratégie la priorité de l'emploi !

Ma question est donc simple : êtes-vous, monsieur le ministre, décidé à faire quelque chose ?

Etes-vous prêt à prendre des mesures pour que les entreprises à capitaux publics changent de comportement et deviennent des partenaires exemplaires du plan national pour l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je ne peux pleinement répondre à la place de mon collègue Gérard Longuet, retenu en Turquie par les obsèques du président Turgut Ozal. Je peux néanmoins vous apporter un élément de réponse.

Il se trouve que j'ai réuni hier à mon ministère les principaux représentants des grandes entreprises publiques et privées pour aborder avec eux la question cruciale que vous avez posée : quelle peut être aujourd'hui la contribution de ces entreprises à la bataille pour l'emploi ?

Il y a des mesures qui dépendent des entreprises elles-mêmes, comme l'engagement de comportements nouveaux pour essayer, grâce à un peu plus de flexibilité à l'intérieur de celles-ci, de n'avoir recours aux licenciements qu'en dernier ressort.

Des mesures peuvent aussi être prises au service du développement local. Nous savons, les uns et les autres, que ces grandes entreprises ne seront pas, globalement, dans les années qui viennent - cela n'a pas été le cas dans les années passées - créatrices d'emplois et que c'est du côté des petites et moyennes entreprises que se trouvent les vrais gisements. Il demeure que les grandes entreprises peuvent être mobilisées dans la bataille du développement local et c'est ce que nous essayons d'obtenir.

Comment faire en sorte que ces grandes entreprises mettent, dans le tissu local, leur potentiel, leur savoir-faire, leurs connaissances technologiques, leurs connaissances en matière d'exportation, de productique et de marketing, au service des petites et moyennes entreprises ?

Comment accomplir avec elles des actions de formation professionnelle ?

Comment participer à des opérations de partenariat, avec nombre d'entre vous, qui sont des acteurs du développement économique local ?

Le développement économique local résulte d'une alchimie complexe ; il s'agit d'une combinaison difficile d'initiatives individuelles et collectives.

Je pense, comme vous, que les grandes entreprises publiques et privées ont une place à prendre. Elles me paraissent aujourd'hui, à l'issue de cette réunion, mobilisées, à nos côtés, dans la bataille pour l'emploi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

DÉFICIT DE L'UNEDIC

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, s'agissant de l'UNEDIC, c'est-à-dire l'assurance chômage, vous avez trouvé une situation tout à fait préoccupante : le déficit qui, à la fin de l'année 1992, s'élevait à 24 milliards de francs, sera sans doute, si la tendance n'est pas inversée, de l'ordre de 35 milliards de francs à la fin de la présente année.

Je poserai trois questions simples.

Tout d'abord, pouvez-vous nous assurer que le paiement des indemnités de chômage ne posera pas de problème à partir du mois de juin prochain, et notamment qu'il n'y aura pas de retard de versement ? Il ne faudrait pas en effet que s'ajoute à la difficulté sociale des familles et, souvent, à la douleur psychologique, une désolvabilisation alors que celles-ci sont déjà très défavorisées.

Ensuite, au travers du déficit, une menace ne pèserait-elle pas sur les accords du mois de décembre 1991 et du 18 juillet 1992, qui ont été signés par les partenaires sociaux ?

Un député du groupe communiste. Pas par tous !

M. Jean-Pierre Delalande. Enfin, à plus long terme, l'Etat, sous votre autorité et sous celle du Premier ministre, envisage-t-il une nouvelle répartition des charges de l'indemnisation du chômage, par exemple en fonction de sa durée, en distinguant ce qui ressortit à l'assurance de ce qui ressortit à la solidarité nationale et qui serait donc pris en compte par lui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, les chiffres que vous avez cités sont les bons. En effet, l'UNEDIC est en situation de faillite virtuelle et son déficit s'aggrave d'un milliard par mois, avec la perspective d'une impasse de 35 ou de 36 milliards à la fin de l'année.

Les chômeurs pourraient-ils être indemnisés à la fin du mois de juin ? Il est exclu d'imaginer le contraire et toutes dispositions seront prises, en concertation, à cet effet.

Il est bien évident qu'il faut assainir la situation et trouver les moyens d'en sortir, l'impasse s'aggravant de mois en mois. Chacun devra y mettre du sien - je pense bien entendu à l'Etat, mais aussi à l'ensemble des partenaires.

Reste la question fondamentale : dans la mesure où le compte d'exploitation de l'UNEDIC accuse un déséquilibre sans cesse croissant, il faut trouver les voies et les moyens d'un retour durable à sa maîtrise.

Nous sommes confrontés à une double problématique : l'assurance et la solidarité. Ces deux domaines sont claire-

ment identifiés mais, s'agissant notamment de l'assurance, il demeure qu'il faut bien définir les règles du jeu et les respecter. Pour sa part, le Gouvernement est attaché au partenariat, au paritarisme, et c'est dans la concertation qu'il entend trouver les voies d'un équilibre durable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL *

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne une décision que vous avez annoncée ici même lors de votre déclaration de politique générale : la suspension de toute fermeture de services publics dans les zones rurales.

Votre initiative nous a donné totalement satisfaction. Elle avait d'ailleurs été demandée en vain pendant cinq ans à vos prédécesseurs. Je rappelle en outre que, pendant la campagne électorale, l'UPF avait proposé la création de zones de revitalisation rurale.

Votre initiative va donc enfin permettre la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire destinée à rétablir les équilibres et à lutter contre la désertification rurale.

Si votre décision semble relativement facile à appliquer en ce qui concerne les perceptions, les gendarmeries ou les postes, voire les gares, des inquiétudes graves demeurent pour les écoles. En effet, des suppressions de postes d'enseignants sont prévues pour la prochaine rentrée 1993. Des classes et des écoles doivent fermer dans nos campagnes et nos montagnes. Ces projets, qui ont été élaborés il y a quelques semaines par les services, ont fait l'objet d'arrêtés de suppression pris il y a quinze jours, mais les effets de ces arrêtés ne seront apparents que dans cinq mois, lors de la prochaine rentrée scolaire.

L'école étant la base de toute vie dans nos villages, ces perspectives sont pour nous catastrophiques.

Alors que votre initiative nous avait redonné l'espoir, pouvez-vous aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, nous rassurer en nous indiquant que les écoles sont, comme tous les services publics, concernées par votre décision de suspensions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le député, la réponse à votre question est claire, elle est nette, elle est sans équivoque : tous les services publics sont concernés, y compris l'école. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Toutes les décisions les concernant sont suspendues pour six mois.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Ce délai sera mis à profit pour étudier avec les administrations et les entreprises publiques compétentes les modifications nécessaires, notamment quant aux contrats de plan.

Tous les ministres ont été invités dès hier à veiller très attentivement à l'application de cette décision. Demain, une circulaire sera adressée aux préfets.

Il s'agit, je le répète, d'une suspension à effet immédiat pour tous les services publics, pour une période de six mois. Les choses sont parfaitement claires ! (*Vifs applaudissements*)

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

MESURES DE RELANCE

M. le président. La parole est à M. Jean Falala.

M. Jean Falala. Monsieur le Premier ministre, les déclarations que vous avez faites avant les élections et après votre prise de fonctions ont suscité beaucoup d'espoirs, notamment chez ceux qui souffrent le plus de la situation économique détestable que connaît actuellement notre pays.

M. Jean-Pierre Brard. Taittinger, Moët et Chandon ! (Sourires.)

M. Jean Falala. Je n'en veux pour preuve que la confiance que vous portez actuellement la plupart de nos concitoyens. Mais cette confiance a besoin d'être confortée.

Vous aviez envisagé, dans votre discours d'installation, un certain nombre de mesures pour freiner la progression du chômage, le contenir, pour relancer l'industrie du bâtiment, notamment le logement social, pour agir de façon spécifique en faveur des PME et des PMI. Vous aviez cependant ajouté que vous les prendriez dans des délais qui ne seraient pas immédiats.

Pouvez-vous me faire préciser par le ministre compétent la nature de ces mesures ainsi que le calendrier que vous avez fixé pour leur application ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, s'agissant du logement, mon collègue Hervé de Charette a déjà partiellement répondu à votre interrogation.

En ce qui concerne le problème grave de la dévitalisation du tissu économique français, et tout particulièrement la destruction rapide du tissu des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries, il existe des mesures à moyen terme et à long terme, mais il existe aussi des mesures à court terme, immédiates, pour prévenir les défaillances de ces entreprises.

Si nous devons laisser se poursuivre les dépôts de bilan au rythme du premier trimestre, nous en compterions 90 000 d'ici à la fin de l'année, ce qui correspondrait vraisemblablement à quelque 800 000 licenciements. Une action urgente est donc nécessaire.

Les trois éléments du plan d'urgence tendant à prévenir les défaillances d'entreprises sont pour moi les suivants :

En premier lieu : un dispositif financier exceptionnel doit permettre de débloquer des crédits à moyen terme, venant renforcer le fonds de roulement des entreprises saines, c'est-à-dire les entreprises qui ont un marché, une clientèle, mais qui subissent un choc extérieur qui les dépasse totalement. Nous en étudierons les modalités dans le cadre de la préparation du collectif budgétaire.

En deuxième lieu : j'étudie aussi les techniques financières qui permettraient - je parle au conditionnel - d'allonger les délais des créances, des créances privées comme des créances publiques, c'est-à-dire celles des caisses sociales et de l'Etat, ce qui aiderait les entreprises saines à supporter le choc passager qu'elles peuvent subir aujourd'hui.

Dernier élément, déjà annoncé : la réforme de la loi de 1985 sur les faillites, dont un certain nombre de dispositions doivent sans doute être revues.

M. Michel Inchauspé. C'est urgent !

M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. De nombreux travaux, y compris parlementaires, vont dans ce sens. Ils doivent permettre d'aller vite.

Je pense que l'assistance aux PME-PMI en danger est aujourd'hui nécessaire. Nous nous trouvons dans une situation tout à fait exceptionnelle ! Depuis deux minutes que je parle, deux entreprises ont déposé leur bilan. C'est dire l'urgence des mesures que vous réclamez ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Brard. Changez de ministre !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Un mot simplement, monsieur le député, pour compléter les propos de M. Alain Madelin.

J'entends ici et là, il m'arrive même de le lire, qu'une certaine impatience gagnerait la représentation nationale, alors même que nous ne sommes en fonction que depuis une quinzaine de jours.

M. André Labarrère. Depuis trois semaines !

M. le président. Monsieur Labarrère, soyez patient !

M. le Premier ministre. Vous avez tout le loisir d'examiner en détail la politique de redressement économique et social du Gouvernement qui se reflétera dans le collectif budgétaire que le conseil des ministres adoptera le 5 mai prochain.

M. Jean Tardito. C'est un accouchement dans la douleur !

M. le Premier ministre. Ce collectif comprendra des mesures sociales, des mesures économiques pour les entreprises, des mesures en faveur du logement et des mesures d'économies indispensables pour éviter l'affaiblissement constant de nos finances publiques.

Alors, mesdames, messieurs, ne vous impatientez pas ! Le Gouvernement n'a nul besoin d'être stimulé. Nous travaillons beaucoup et nous travaillons vite ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Arthur Dehaene. C'est la sagesse !

TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Brard. Il est très sollicité !

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, en matière d'emploi, la France fait moins bien que ses voisins et elle ne peut se dispenser de pratiquer ce que l'on appelle le « traitement social » du chômage.

Ce traitement social, nécessaire, ne devrait pas être dévoyé, ni devenir un instrument de promesses fallacieuses. A cet égard, je rappellerai simplement les déclarations que M. Bérégovoy faisait ici même il y a un an, nous promettant qu'il n'y aurait plus au 31 octobre 1992 de chômeurs de longue durée. Malheureusement, ils étaient à cette date 900 000 ! (Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Ce traitement social ne devrait pas non plus servir à maquiller la réalité. Or c'est bien à cette fin qu'il a été utilisé au cours de la période récente.

A quoi avons-nous assisté ces derniers mois ? A un gonflement extraordinaire du nombre des contrats emploi-solidarité, qui sont passés de 180 000 au début de 1991 à 360 000 au début de 1993, soit un doublement, ainsi qu'à un gonflement du nombre des stages, qui est passé de 130 000 à 177 000 en 1992. Au total, on a employé plus de 500 000 personnes à des stages ou sous des contrats temporaires au cours des derniers mois. Tout nous porte à penser que ces stages et ces contrats vont prendre fin d'ici à l'été.

M. le président. Deux minutes !...

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, avez-vous fait évaluer par vos services le nombre de ces personnes qui viendront ainsi, très vraisemblablement, grossir le chiffre des demandeurs d'emploi ? Quelle est l'aggravation des statistiques du chômage que nous pouvons craindre de ce fait ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Sur Maastricht, elle est meilleure !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, les contrats emploi-solidarité, que vous visez particulièrement, ont été créés en 1990 dans le but de répondre - c'était en tout cas ce qui était affiché - à une double préoccupation : favoriser l'insertion d'un certain nombre de personnes bénéficiaires et répondre à des services publics complémentaires.

Leur développement a été très important, et permettez-moi de vous dire que vous êtes au-dessous de la vérité, puisque les chiffres réels sont les suivants : on comptait 225 000 de ces contrats en 1990, 456 000 en 1991 et 598 000, soit pratiquement 600 000, en 1992.

Je voudrais appeler votre attention sur le fait que seulement 200 000 de ces contrats ont été budgétés - 200 000 sur 600 000 ! L'appel des crédits a été pratiquement terminé à la fin du premier trimestre. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Vous avez raison, madame, de souligner la nécessité de valoriser les mesures d'insertion et - je reprendrai une expression que je ne trouve pas très bonne - le traitement social du chômage. Nous y réfléchissons. Mais il est impossible d'imaginer une rupture dans le dispositif, et c'est la raison pour laquelle, tout en recherchant des formules nouvelles et plus efficaces, nous prendrons des dispositions pour que les contrats emploi-solidarité permettent de faire la jonction avec les mesures que j'espère pouvoir vous proposer prochainement. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

POLITIQUE DE LA FAMILLE

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et - je l'ajoute - de la famille.

Madame le ministre d'Etat, nous n'avons cessé de réaffirmer la nécessité d'une politique familiale qui soit adaptée à notre temps. En effet, notre société a besoin d'ancrages moraux, de références familiales et de justice sociale. Or les conditions actuelles - sociales et démographiques - ainsi

que la situation de l'emploi, de l'éducation et du logement semblent imposer la mise en chantier rapide d'une politique de réforme de notre arsenal social en faveur de la famille.

Entendez-vous ouvrir rapidement ce chantier ? Envisagez-vous de nous présenter à bref délai un projet de loi d'orientation sur la famille ? Pensez-vous nous proposer l'instauration d'une allocation parentale de libre choix ? Souhaitez-vous créer une prestation « enfant » qui tienne compte du nombre, et non du rang qui condamne irrémédiablement le dernier né à être un enfant unique ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, la question que vous me posez me donne l'occasion d'évoquer la communication que j'ai faite ce matin en conseil des ministres, au cours de laquelle j'ai exposé le bilan des comptes sociaux, dans la mesure où l'on peut actuellement les faire. Ce bilan est dramatique : d'ores et déjà 42 milliards de francs de déficit acquis pour l'année 1992, au moins 60 milliards de francs de déficit prévus pour l'année 1993 - et encore, à prestations et à dépenses égales - et je parle des branches dont il est très difficile de mesurer l'évolution.

En ce qui concerne la trésorerie, le déficit sera au minimum de 110 milliards de francs à la fin de l'année. Les comptes sociaux seraient d'ores et déjà en cessation de paiement si le ministre des finances n'avait pas décidé, à titre tout à fait exceptionnel, de faire des avances de trésorerie.

Naturellement, nous ne pouvons pas accepter que le système social des Français soit mis en faillite. Eviter cela est une priorité. Dans cette perspective, nonobstant ces comptes, le Gouvernement est bien décidé à préserver la branche famille, comme il l'a toujours déclaré, et à s'assurer de la pérennité de ce système grâce à l'autonomie future des branches.

Cela étant, même si un effort particulier est fait pour la famille, il est indispensable d'assurer la meilleure efficacité aux dépenses engagées. Cette efficacité doit s'inscrire dans les perspectives que vous avez citées, à savoir permettre à la femme de concilier ses activités professionnelles et son rôle de mère de famille, de se consacrer, si elle le souhaite, à ce rôle de mère de famille...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... et surtout renforcer les valeurs de la famille. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

POLICE MUNICIPALE

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

L'absence de volonté politique en matière de sécurité des différents gouvernements socialistes qui se sont succédés... *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste...)*

M. Jean Veberschlag. Très juste !

M. Patrick Balkany. ... a conduit un certain nombre de maires à créer ou à développer une police municipale.

M. Arthur Dehaino. Eh oui !

M. Patrick Balkany. Ces polices municipales ont rendu de grands services et elles sont très appréciées des populations.

M. Christian Bataille. Des polices en béton !

M. Patrick Balkany. Elles contribuent à la prévention de la délinquance et il y a lieu aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, de leur assurer un statut, une formation, un encadrement et de bien définir leurs pouvoirs.

Tous les maires concernés, tous les policiers attendent que vous déposiez un projet de loi sur le bureau de notre assemblée. Je souhaiterais simplement savoir si telle est votre intention et, si oui, quand vous comptez le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Quelle que soit leur appartenance politique, tous les maires de France sont soumis aux mêmes demandes de leurs administrés.

Il y a, par conséquent, des polices municipales dans de très nombreuses villes. Je dois dire d'ailleurs que l'une de celles qui m'a fait la plus forte impression par sa belle tenue et les moyens dont elle était dotée était celle de M. Pierre Mauroy à Lille. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Cela ne vaut pas Nice quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Cela prouve bien que c'est un problème qui dépasse de très loin les clivages politiques.

A l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de policiers municipaux concourent dans notre pays à la sécurité de nos concitoyens.

M. Arthur Dehalne. Et ils sont courageux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Mais il est vrai que tout cela s'est fait un peu dans le désordre et sans qu'aient été clarifiées les compétences ni clairement définies les responsabilités de chacun et l'articulation de ces différents services dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de nos lois, du droit et des principes républicains.

Une réflexion visant à définir un véritable plan de sécurité intérieure a été engagée par mes prédécesseurs au ministère de l'intérieur.

M. André Labarrière. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Elle doit être reprise et aboutir à la définition d'un plan précisant clairement les responsabilités des uns et des autres.

Mes entretiens avec les syndicats de la police nationale prendront fin la semaine prochaine.

M. le président. Deux minutes !...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je compte, au cours de la première quinzaine du mois de mai, recevoir à leur tour les syndicats de policiers municipaux.

Mme Suzanne Sauvalgo. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... Ensuite, peut-être avant la fin de la session de printemps, mais ce n'est pas certain, après avoir reçu les élus et les maires concernés qui le souhaiteront, et

lorsque le Gouvernement en aura délibéré, je saisirai le Parlement de propositions visant à préciser le rôle des polices municipales, à définir leur encadrement, leur formation et leur utilisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La majorité et vous-même, monsieur le Premier ministre, avez mené campagne sur le thème de la diminution des taxes et des impôts : c'est écrit noir sur blanc dans le programme commun de l'UPF. Or, dimanche soir, nous vous avons entendu expliquer à nouveau, lourdement, que les Français et les Français seraient amenés à faire des sacrifices, comme s'ils n'en faisaient pas déjà beaucoup ! Les députés communistes pensent qu'il y a autre chose à faire que de mettre à l'étude l'augmentation des impôts, qu'il s'agisse des impôts indirects, de la CSG ou de la taxe sur les carburants. A ce propos, permettez-moi de souligner, monsieur le Premier ministre, que l'opposition avait déposé, en novembre 1990, une motion de censure contre la création de la CSG, motion que le groupe communiste avait d'ailleurs votée.

M. Jean Tardito. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Or il apparaît aujourd'hui que vous voulez augmenter le montant de cette cotisation. Je constate donc qu'il s'agissait d'une motion de censure strictement politique et de pure forme.

Monsieur le Premier ministre, ma question est la suivante : pourquoi ne pas s'en prendre à la spéculation financière, taxer les grosses fortunes, favoriser l'investissement productif ? Retenir cette simple idée du groupe communiste consistant à taxer les revenus financiers ni plus ni moins que les salaires mais de la même façon rapporterait 65 milliards de francs aux caisses de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Charles Ehrmann. Après ce qu'ils ont fait !

M. Arthur Dehalne. C'est toujours le même refrain !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président du groupe communiste, permettez-moi de vous dire que le destin de ceux qui partagent vos opinions a quelque chose de pathétique. (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà des générations que vous parlez de progrès social, or, depuis douze ans, les gouvernements que vous avez constamment soutenus ont mis à mal le progrès social. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste. — Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Vous avez voté la censure !

M. le Premier ministre. C'est à nous désormais qu'il revient de sauver la sécurité sociale de la déroute qu'elle risque de connaître.

J'ai annoncé dimanche dernier au pays que des sacrifices seraient nécessaires, c'est vrai. Vous me permettrez, mon-

sieur Bocquet, de ne pas en dire davantage dans l'état actuel des choses, le Gouvernement ayant quinze jours devant lui pour en délibérer, comme je l'ai indiqué il y a quelques minutes.

M. Jean-Pierre Brard. Cachottier !

M. le Premier ministre. Je peux néanmoins vous donner l'assurance que tout sera fait pour que la sécurité sociale, la protection sociale et le droit à l'emploi soient sauvegardés et, en même temps, pour que les sacrifices soient répartis le plus équitablement possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Robert-André Vivien. Bocquet au piquet !

IMPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. En juillet 1991 était signé entre la Communauté européenne et le MITI japonais un accord particulièrement dangereux puisqu'il autorisait une pénétration sans limitation des automobiles japonaises sur le sol européen, sans prendre en compte ce que l'on appelle les transplants, c'est-à-dire les véhicules de marque japonaise fabriqués dans des pays de la Communauté, notamment en Grande-Bretagne et en Europe continentale.

Les constructeurs automobiles, les syndicats, les travailleurs se préoccupaient de cette situation grave pour notre industrie. L'Assemblée nationale en mesurait également l'importance puisqu'elle adoptait à l'unanimité une proposition de résolution déposée par notre groupe tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire. Or des renégociations de cet accord interviennent régulièrement. La dernière, qui a eu lieu en avril 1993, est dramatique pour l'industrie française. Elle prévoit en effet, pour la seule année 1994, une augmentation de 12 p. 100 des importations de voitures japonaises et le passage du nombre des transplants de 320 000 à 500 000.

Le Gouvernement entend-il renégocier d'urgence cet accord afin de préserver l'industrie automobile française dont le rôle est déterminant pour la défense de l'emploi et le développement économique de la France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, le Gouvernement n'a pas attendu le parti communiste, il a pris immédiatement des initiatives. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Comme vous le rappelez, un accord a été signé le 31 juillet 1991 par la Communauté européenne et le Japon au sujet de l'automobile et à l'époque, il n'a pas été contesté par le gouvernement français.

M. Jean Tordito. On voit le résultat !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En revanche, ses inconvénients ont été soulignés par certains constructeurs français...

M. Charles Ehrmann. Calvet !

M. le ministre délégué aux affaires européennes... et par les organisations syndicales qui ont relevé ce que vous avez cité - l'obscurité du texte sur le cas des transplants -, et également ce dont vous n'avez pas parlé : son obscurité sur ce qu'il faudrait faire dans l'hypothèse où le marché communautaire n'évoluerait pas selon les prévisions contenues dans l'accord. Or, voilà que nous y sommes.

Alors que l'accord prévoyait une augmentation de 3 à 4 p. 100 par an du marché intérieur communautaire, celui-

civa baisse cette année de 9 p. 100. Selon la Commission européenne, les trois quarts de cette baisse devaient dans ce cas être supportés par les constructeurs japonais. Or, M. Bangemann, commissaire, est allé négocier la semaine dernière un amendement à l'accord prévoyant que la baisse de ventes sur le marché communautaire serait cette année de 100 000 voitures pour les Japonais et de 900 000 voitures pour les constructeurs communautaires.

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes d'accord avec cela ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est le contraire de l'interprétation que la Commission européenne elle-même avait donnée de cette partie de l'accord.

Quarante-huit heures après la publication de ce chiffre, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur et moi-même, au nom du gouvernement français, avons écrit à M. Bangemann pour lui demander des comptes. Et c'est demain que la Commission, à Bruxelles, nous donnera les explications de son comportement. A ce moment le gouvernement français avisera et déterminera les mesures à prendre. Je puis vous indiquer qu'il a deux préoccupations en tête.

Premièrement, nous sommes pour le grand marché européen. Mais ce grand marché doit profiter d'abord aux constructeurs communautaires, et notamment français, avant de bénéficier aux constructeurs des pays tiers.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas le cas !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est ce que nous appelons la préférence communautaire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Deux minutes... !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Deuxièmement, nous ne sommes pas hostiles à des concessions commerciales à l'égard de pays tiers...

M. Jean-Pierre Brard. Vous entendez, monsieur le président, c'est horrible !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... à condition qu'elles se fassent sur une base de réciprocité et d'équilibre. Nous le rappellerons aux Japonais. Nous saurons le rappeler aussi aux Américains à propos du GATT. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

LIEUX DE MÉMOIRE EN ALLEMAGNE.

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Dimanche, ce sera en France la journée nationale de la déportation. Or, vous le savez, il est prévu de réaliser une opération d'urbanisme à l'emplacement de l'ancien camp de concentration de Sachsenhausen, situé à trente kilomètres de Berlin sur le territoire de l'ancienne RDA. Je rappelle que Sachsenhausen, où ont péri plus de 100 000 personnes, était le camp « pilote » des nazis. Il a été ouvert en 1936. Les victimes furent d'abord des juifs allemands, ensuite des communistes, des socialistes, des démocrates-chrétiens, enfin des résistants français, et plus largement, tous ceux qui en Europe eurent à souffrir durement de la répression nazie.

Vous le savez, un traité a été signé il y a longtemps, du temps de la RFA, entre la France et l'Allemagne. Il prévoit

que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et donc d'Allemagne, doit, sur la base d'une liste qui a été établie en commun, préserver les lieux de mémoire, les maintenir.

Je voudrais savoir, Monsieur le ministre des affaires étrangères, si, poursuivant en cela l'action de vos prédécesseurs, vous négociez avec le gouvernement allemand afin que les camps qui étaient sur le territoire de l'ancienne République démocratique allemande soient ajoutés à la liste et que Sachsenhausen et Buchenwald ne soient pas détruits par des projets immobiliers ou autres, ce qui porterait gravement atteinte aux sites de mémoire, s'agissant de lieux où ont disparu tant d'hommes, de femmes et d'enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, s'il est un sujet qui peut faire l'unanimité dans cette assemblée, c'est bien celui dont vous venez de parler. Bien entendu, nous nous associerons tous, dimanche prochain, à la commémoration de la déportation et je peux vous donner l'assurance que le Gouvernement, et mon ministère en particulier, prendra toutes les dispositions pour que l'objectif que vous avez cité soit atteint. J'en parlerai naturellement dès ma prochaine rencontre, samedi ou dimanche, avec mon homologue allemand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

AXE EUROPÉEN

BORDEAUX-TOULOUSE-PAU-SARAGOSSE

M. le président. La parole est à M. André Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le président, vous permettrez à l'un des plus anciens députés de l'Assemblée...

M. Gabriel Kaspereit. Mais non !...

M. André Labarrère. ... - j'ai été élu en 1967 - de dire un mot de ses problèmes d'adaptation visuelle. En effet, jamais, dans cet hémicycle, je n'ai été aussi à gauche. (*Sourires.*) Cela doit poser aussi des problèmes à d'autres députés, en particulier à M. Raymond Barre. (*Rires.*)

Je voudrais maintenant poser ma question à M. le ministre de l'équipement sur un sujet qui intéresse également, j'en suis sûr, quatre ministres du Gouvernement que je ne nommerai pas pour ne pas les gêner. (*Sourires.*) Il s'agit en effet de l'axe européen prioritaire Bordeaux-Toulouse-Pau-Saragosse.

M. Charles Ehrmann. Et les ours ?

M. André Labarrère. Je vous en prie, mon cher collègue, ne parlons pas de ça !

Monsieur le ministre, quand vont commencer les travaux du tunnel routier du Somport ? Où en est la procédure du tronçon autoroutier Oloron-Pau ?

M. Patrick Ollivier. Quelle audace ! C'est vous qui l'avez arrêtée !

M. André Labarrère. Enfin, quelle est votre opinion - et je suis persuadé que celle de l'élu de la montagne que vous êtes ne saurait être différente de la mienne - sur la nécessité absolue de l'autoroute entre Pau et Bordeaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. A propos du tunnel du Somport, Dieu sait si le débat a été passionné ! D'ailleurs, à peine étais-je entré en fonctions que vous-même, de nombreux élus ainsi que quatre collègues du Gouvernement m'en ont saisi. Après tout ce qui s'est passé, une nouvelle étude d'impact a été diligentée et deux experts de renommée mondiale se sont préoccupés de la préservation des ours. Avec Michel Barnier, nous avons décidé que les conclusions de cette expertise, d'ailleurs passionnante, seraient intégralement et immédiatement publiées et tomberaient donc dans le domaine public. Ce n'est qu'une question d'heures.

Deuxièmement, aux termes de l'étude, il paraît parfaitement clair que la survie des ours n'est nullement remise en cause par la construction du tunnel. Compte tenu de ces éléments, j'ai demandé à M. le préfet de reprendre immédiatement la procédure et d'ouvrir une nouvelle enquête d'utilité publique. Une annexe de cette étude dont je conseille la lecture, car elle est fort intéressante, fait état de quelques problèmes qui concernent le tracé de la voie d'accès. Parallèlement à la reprise de la procédure, j'ai donc demandé au préfet de réunir tous les moyens pour ouvrir une consultation extrêmement rapide à l'automne, relative aux aménagements à faire en certains points de cette voie d'accès.

Voilà pour le tunnel.

Pour ce qui est de la liaison entre Pau et Oloron, son tracé, peut être discuté et revu. J'ai demandé au préfet d'ouvrir immédiatement une concertation avec l'ensemble des élus concernés et de me faire part de ses conclusions dans un délai de quatre mois afin d'examiner si le deuxième tracé, qui paraît en effet intelligent, peut ou non être retenu.

S'agissant enfin de l'axe Pau-Bordeaux, nous pourrions ouvrir le dossier, si vous le désirez, avec l'ensemble des élus.

Je rappelle que le plan de 1992 n'en fait pas une autoroute, mais une grande liaison routière rapide. S'il y avait une évolution, ce dossier serait à reprendre à zéro, car il ne s'agirait ni du même tracé, ni des mêmes financements, ni des mêmes problèmes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre délégué à la santé, le procès intenté par les irradiés de Forbach est en fait celui de la sécurité au rabais dans les entreprises.

Deux hommes ont été profondément marqués dans leur chair ; vous avez certainement vu à la télévision ces images insoutenables de l'un d'entre eux, gravement brûlé, en soins intensifs depuis vingt mois et incapable de vivre normalement.

C'étaient des travailleurs intérimaires, mal formés, en poste sur des installations très dangereuses.

Au-delà des responsabilités individuelles qui sont recherchées dans le cadre du procès, je vous demande si vous envisagez de renforcer la protection contre les rayonnements ionisants.

En fin de législature, avec des collègues de toutes sensibilités, nous avons proposé à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, la création d'une direction chargée de cette protection dont l'actuel service central de protection contre les rayonnements ionisants deviendrait le bras opérationnel.

Nous avons également demandé que la réglementation qui est appliquée dans les installations nucléaires ou pour les irradiateurs industriels soit étendue aux les installations dan-

gereuses dans des générateurs de particules, lesquels ne sont pas, comme on l'a dit à tort, du nucléaire.

Nous souhaiterions enfin que vous nous indiquiez si vous comptez harmoniser votre position avec celle du ministère du travail pour qu'on ne laisse pas travailler sur des installations aussi dangereuses des intérimaires mal formés. C'est comme si on les autorisait à piloter un avion à réaction ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Quelles sont donc vos propositions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Ce dossier est le symbole de l'immobilisme des récents gouvernements. (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe de Rassemblement pour la République.)

La protection de la santé des Français vis-à-vis des risques nucléaires...

M. Jean-Yves Le Déaut. Il ne s'agit pas du nucléaire.

M. le ministre délégué à la santé... fait partie intégrante de la sécurité et relève de l'Etat. C'est évident. Aujourd'hui, nous devons mettre en place des études épidémiologiques. Dans notre pays, l'épidémiologie est en retard. En effet, les autres pays européens, les Etats-Unis également, en particulier les instituts scientifiques, ont conduit des études pour répondre à votre question.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas la question !

M. le ministre délégué à la santé. Aujourd'hui, la seule possibilité qui s'offre à nous est de lancer des études scientifiques de ce type...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cette réponse est scandaleuse !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre délégué à la santé... et nous avons décidé avec M. Barnier, ministre de l'environnement, de le faire le plus vite possible. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

DÉLOCALISATIONS

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Robert-André Vivien. Pas de papier !

M. Louis Mexandeau. Attendez un peu, monsieur Vivien ! Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré qu'en matière de délocalisations, et je lis pour mieux vous citer, « l'intention du Gouvernement est de donner suite à ce qui a été décidé effectivement. »

Tout en prenant acte de cette déclaration, j'observe que vous rendez justice au gouvernement, qui, il y a deux ans, a pris cette décision, même si je regrette que, tout à l'heure, un peu emporté, vous ayez considéré que des mesures telles que la retraite à soixante ans, ou la cinquième semaine de congés payés, ou bien les trente-neuf heures (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française

et du Centre) ou encore le RMI ne faisaient pas partie du progrès social. (Exclamations et claquements de pupitre sur les mêmes bancs.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Louis Mexandeau. Or c'est l'honneur des gouvernements de gauche de les avoir fait adopter. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Vous, vous avez voté contre, ou vous vous êtes abstenus. C'est la vérité historique.

Les délocalisations qui ont été mises en œuvre se sont passées dans le calme, en dépit des inquiétudes et des prédictions alarmistes qui avaient été répandues. Or je suis obligé de constater qu'il y a des dissonances, voire une certaine cacophonie dans les déclarations gouvernementales et que tel de vos ministres a déclaré il y a quelques jours que ces délocalisations seraient – je cite, là encore – « remises à plat ».

M. le président. Deux minutes, mon cher collègue !...

M. Louis Mexandeau. Je conclus, monsieur le président. Les délocalisations qui ont été décidées, engagées, seront-elles poursuivies jusqu'à leur terme, et y aura-t-il un nouveau train de mesures de ce type, qui sont conformes d'ailleurs à une tradition républicaine ?

Je vous remercie de votre réponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. J'espère que j'aurai une bonne mémoire en me citant moi-même... J'ai dit en effet que les décisions effectivement prises seraient mises en œuvre. Je le répète, et cela me paraît clair.

Quant aux autres, j'ai dit tout à l'heure que tout serait mis à l'étude sous l'autorité du ministre d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et en liaison avec le ministre chargé de la fonction publique. Tout cela, monsieur le député, me paraît parfaitement clair et l'opinion que j'exprime aujourd'hui, en réponse à votre question comme en réponse aux questions précédentes, est celle du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. le président. Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je voudrais prolonger la question qui vous a été posée tout à l'heure sur l'avenir de l'enseignement privé.

C'est l'honneur des élus locaux et régionaux que d'avoir permis qu'un tel dossier puisse être évoqué sercinement sur ces bancs. Nous avons fait la démonstration que nous étions attachés à toutes les formes d'enseignement, qu'il soit public ou privé.

Dans le cadre de l'action qu'ils mènent depuis 1986, les conseils régionaux ont accordé des moyens importants, voire exceptionnels, aux lycées d'enseignement public. Mais ce faisant, nous avons creusé l'écart, qui existe depuis longtemps, entre l'enseignement public et l'enseignement privé, et ce dernier va être menacé dans les mois qui viennent de difficultés extrêmement graves. Ses capacités d'accueil, notamment dans les lycées, sont insuffisantes pour répondre à l'attente des parents, de même que sont insuffisants les moyens pédagogiques qui lui sont alloués par le ministère dans le cadre du budget.

J'ajoute que, récemment, des commissions de sécurité ont obligé des établissements d'enseignement privé à fermer

pour partie certains locaux - salles, dortoirs, cantines - qui ne répondaient pas aux conditions minimales de sécurité. Certes, elles ont eu raison de le faire et les maires ont eu raison de prendre les décisions qui s'imposaient, mais l'enseignement privé ne pourra pas poursuivre son activité si, dans les mois qui viennent, les moyens adéquats ne lui sont pas donnés.

Vous avez annoncé - il faut vous en féliciter car vous avez ainsi manifesté votre sens de l'égalité - ...

M. le président. Deux minutes !...

M. Jean-Claude Lenoir. ... votre volonté de donner à l'enseignement privé les moyens qui lui sont nécessaires. Vous avez parlé d'une loi générale. N'est-ce pas trop tarder, monsieur le ministre, car une telle loi demandera une mise en chantier manifestement trop long ? Ne serait-il pas possible que nous nous accordions avant l'été, du moins dans la majorité, sur un texte simple qui donnerait à l'enseignement privé les moyens de fonctionner ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Vous avez raison de souligner, monsieur le député, que des problèmes de sécurité se posent dans un certain nombre d'établissements privés du fait du vieillissement des équipements et de l'incapacité des associations gestionnaires de faire face au coût très élevé de cet immobilier.

M. Jean Tardito. Il n'y a plus d'argent !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous avez raison pour l'enseignement secondaire. Ce que vous dites est encore plus vrai pour l'enseignement privé du premier degré.

Nous pouvons en témoigner, certaines de ces écoles sont dans une situation matérielle déplorable qui les rendent indignes de recevoir des enfants. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a défendu la position qui est la sienne. Au demeurant, après la visite de commissions de sécurité et s'appuyant sur la nécessité de répondre à ces besoins, nombre de collectivités locales ont déjà pris des dispositions pour financer en urgence des opérations justifiées.

Pour répondre précisément à votre question, je crois que, dans les mois qui viennent, en tout cas dans les premiers jours de la prochaine session - nous ne sommes en fonction que depuis deux semaines et nous ne pourrions le faire avant l'été -, seront mises en place les conditions législatives de cette liberté nouvelle à accorder aux collectivités locales. Il n'y a pas besoin pour cela d'un texte monumental. Nous pouvons agir, me semble-t-il, avec des moyens juridiques beaucoup plus modestes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 29 avril inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Vendredi 23 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 27 avril, à seize heures, mercredi 28 avril, à neuf heures trente, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et éventuellement à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Jendredi 29 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur la décision prise par la conférence des présidents de fixer désormais au jeudi matin la séance de questions orales sans débat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La conférence des présidents a fixé au mercredi 28 avril, après les questions au Gouvernement, la prestation de serment des juges titulaires et des juges suppléants prévue par l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice.

4

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Après l'incident qui s'est produit à quinze heures, je voudrais rappeler à toutes fins utiles que nos séances sont publiques et que, dans la limite des places disponibles, toute personne parmi les dix premières qui se présente peut être admise dans les tribunes sans même avoir à bénéficier d'une introduction de la part d'un député.

Cependant l'instruction générale du Bureau de notre assemblée prévoit que le public admis dans les tribunes se tient assis et en silence. Elle précise que toute personne donnant des marques d'approbation ou d'improbation est exclue sur-le-champ par les huissiers.

Les suites habituelles ont donc été données à l'incident regrettable qui a troublé le début de notre séance.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

5

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de neuf organismes extraparlimentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions retenues sous les précédentes législatures le soin de présenter les candidats.

Cette proposition sera affichée, notifiée et publiée à la suite du compte rendu de la présente séance.

A défaut d'opposition présentée dans les conditions prévues à l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, les candidatures devront être remises à la présidence dans les délais qui ont été fixés en accord avec chacune des commissions concernées.

6

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Michel Meylan, une proposition de loi tendant à accorder aux anciens combattants d'Afrique du Nord dans des situations

socialement difficiles le bénéfice de la retraite anticipée et aux anciens militaires d'Afrique du Nord le bénéfice de la campagne double.

La proposition de loi n° 36 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de MM. Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, une proposition de loi tendant à organiser les conditions permettant le regroupement familial en France.

La proposition de loi n° 37 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de MM. Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, une proposition de loi tendant à créer une dotation complémentaire d'intégration.

La proposition de loi n° 38 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi relative à la dépose par avion de passagers à des fins de loisirs aux sommets et aux cols de haute montagne.

La proposition de loi n° 39 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à réformer le code de la nationalité.

La proposition de loi n° 40 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à l'instauration d'une peine inexorable pour les crimes odieux.

La proposition de loi n° 41 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-François Mancel, une proposition de loi visant à compléter l'article L. 71 du code électoral afin d'élargir le droit de vote par procuration des retraités.

La proposition de loi n° 42 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à étendre aux retraités la possibilité de voter par procuration lorsqu'il sont absents de leur domicile pour cause de vacances.

La proposition de loi n° 43 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Gilbert Gantier, une proposition de loi tendant à réformer l'imposition des plus-values immobilières.

La proposition de loi n° 44 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Michel Meylan, une proposition de loi tendant à modifier le livre VII du code de santé publique et à développer le climatisme médical et thérapeutique.

La proposition de loi n° 45 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à assurer la protection des conditions de vie et de travail des magistrats.

La proposition de loi n° 46 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de MM. Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, une proposition de loi tendant à organiser la publicité des avis, donnés par le Conseil d'Etat sur les projets de loi.

La proposition de loi n° 47 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à prendre en compte, pour l'octroi d'une retraite anticipée aux anciens combattants, la durée du séjour effectuée au titre du service militaire en Afrique du Nord, entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962, à permettre leur départ à la retraite des cinquante-cinq ans s'ils sont demandeurs d'emploi, en fin de droits ou pensionnés à taux égal ou supérieur à 60 p. 100, et à accorder le bénéfice de la campagne double à ceux d'entre eux qui sont fonctionnaires ou assimilés.

La proposition de loi n° 48 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à aggraver les peines applicables en matière d'entrée ou de séjour irréguliers des étrangers en France.

La proposition de loi n° 49 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, modifiée par la loi n° 90-34 du 10 janvier 1990 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et à créer un office central pour la répression de l'immigration clandestine.

La proposition de loi n° 50 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de Mme Louise Moreau, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes en vue de préciser les liens entre le Parlement et la Cour des comptes.

La proposition de loi n° 51 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Birraux, une proposition de loi relative à la sûreté nucléaire.

La proposition de loi n° 52 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Birraux, une proposition de loi visant à modifier les conditions de délivrance de permis de construire pour les installations nucléaires de base.

La proposition de loi n° 53 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Birraux, une proposition de loi tendant à la création de commissions départementales d'information et de surveillance des sites nucléaires civils.

La proposition de loi n° 54 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Birraux, une proposition de loi tendant à créer un minimum contributif pour les retraites agricoles.

La proposition de loi n° 55 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Maurice Dousset et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à préciser la législation applicable aux comptes de campagne.

La proposition de loi n° 56 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Pierre Mazeaud, une proposition de loi tendant à la renégociation des prêts consentis aux communes touristiques de moyenne montagne.

La proposition de loi n° 57 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. René Couanau, une proposition de loi tendant à autoriser les collectivités territoriales à financer les investissements des établissements d'enseignement privé sous contrat.

La proposition de loi n° 58 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Claude Lenoir, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

La proposition de loi n° 59 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'adminis-

tration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de MM. Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, une proposition de loi tendant à suspendre l'application de la loi n° 93-2 du 4 janvier 1993 portant révision du code de procédure pénale.

La proposition de loi n° 60 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Léonce Deprez, une proposition de loi tendant à amnistier les contraventions et les délits commis en relation avec la crise de la pêche.

La proposition de loi n° 61 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Raymond Marcellin, une proposition de loi tendant à définir, délimiter et protéger le domaine public maritime naturel.

La proposition de loi n° 62 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Barate et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre la création de « Chartes de participation » dans les collectivités territoriales et à déterminer les modalités de l'intéressement des agents de ces collectivités.

La proposition de loi n° 63 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Patrick Devedjian et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à supprimer la possibilité de fusion des listes de candidats au deuxième tour des élections municipales.

La proposition de loi n° 64 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Delalande et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées.

La proposition de loi n° 65 est renvoyée à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Philippe Legras et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier le livre V du code de la construction et de l'habitation afin de prévoir des mesures concernant les bâtiments en ruine.

La proposition de loi n° 66 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jacques Godfrain, une proposition de loi tendant à accorder le droit à l'antenne aux

utilisateurs de postes émetteurs-récepteurs fonctionnant sur les canaux banalisés.

La proposition de loi n° 67 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jacques Godfrain, et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier de guerre détenu par les Japonais après le coup de force du 9 mars 1945.

La proposition de loi n° 68 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jacques Godfrain, une proposition de loi modifiant le nouveau code pénal et fixant à trente ans la durée de la période de sûreté applicable aux personnes condamnées pour des crimes particulièrement odieux.

La proposition de loi n° 69 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à élargir le droit de vote par procuration des retraités.

La proposition de loi n° 70 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à garantir l'indépendance de la Banque de France.

La proposition de loi n° 71 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

90) J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la décentralisation de l'enseignement supérieur public et à l'autonomie des universités.

La proposition de loi n° 72 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à instituer la réserve de propriété au profit du vendeur.

La proposition de loi n° 73 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la décentralisation de la formation professionnelle.

La proposition de loi n° 74 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Henri de Gastines et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à étendre les dispositions de l'article L. 351-8 du code de la sécurité sociale relatives aux mères de famille salariées.

La proposition de loi n° 75 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Henri de Gastines et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la situation des auto-écoles au regard du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

La proposition de loi n° 76 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Philippe Legras et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques afin de permettre aux mandataires financiers des candidats à des élections dans les cantons ou les communes de moins de 9 000 habitants de recevoir des dons de personnes morales en vue du financement de leur campagne.

La proposition de loi n° 77 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de Mme Nicole Catala et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la modernisation de l'enseignement professionnel et au développement des formations en alternance.

La proposition de loi n° 78 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, afin de permettre aux collectivités locales de participer aux dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privés.

La proposition de loi n° 79 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à prendre en compte pour l'octroi d'une retraite anticipée la durée du séjour effectué au titre du service militaire en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

La proposition de loi n° 80 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à autoriser les collectivités locales à concourir aux dépenses d'investissement des établissements privés sous contrat.

La proposition de loi n° 81 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jacques Godfrain, une proposition de loi relative à la protection des créations réservées.

La proposition de loi n° 82 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitu-

tion d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Philippe Legras et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à mieux préserver les droits du créancier chirographaire antérieurs au jugement d'ouverture, en cas de liquidation judiciaire.

La proposition de loi n° 83 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Michel Ferrand et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à renforcer le droit au compte de dépôt dans les établissements de crédit.

La proposition de loi n° 84 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de Mme Roselyne Bachelot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'activité minimum d'insertion.

La proposition de loi n° 85 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Claude Barate et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre l'attribution éventuelle de primes d'intéressement aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

La proposition de loi n° 86 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de Mme Roselyne Bachelot, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 113-1 et à supprimer l'article L. 132-7 du code des assurances en ce qui concerne les risques garantis par l'assurance-vie en cas de décès par suicide.

La proposition de loi n° 87 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Jacques Jégou, une proposition de loi tendant à favoriser l'exercice du droit de vote par les retraités.

La proposition de loi n° 88 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Robert Poujade et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre la dation en paiement des droits de succession, des droits sur les mutations à titre gratuit entre vifs et du droit de partage par la remise de biens immobiliers susceptibles d'être annexés au domaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La proposition de loi n° 89 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de Mme Roselyne Bachelot et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi sur la dépendance.

La proposition de loi n° 90 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Adrien Zeller, une proposition de loi instituant une taxe de servitude pour le passage des réseaux de transport souterrain.

La proposition de loi n° 91 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Charles de Courson, une proposition de loi tendant à proroger l'application du contrôle des structures des exploitations agricoles pour les créations ou extensions de capacité des ateliers hors-sol.

La proposition de loi n° 92 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Foucher, une proposition de loi relative à l'amélioration des ressources des personnes handicapées.

La proposition de loi n° 93 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Foucher, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 relative à l'emploi des handicapés aux centres d'adaptation à la vie active.

La proposition de loi n° 94 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Foucher, une proposition de loi tendant à renforcer la répression des ventes illicites de marchandises.

La proposition de loi n° 95 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Foucher, une proposition de loi tendant à modifier les articles 1520 et suivants du code général des impôts et relatifs au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La proposition de loi n° 96 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Jean-Pierre Foucher, une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux pensions d'ascendants.

La proposition de loi n° 97 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Olivier Dassault et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la conservation des copies de films.

La proposition de loi n° 98 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Xavier Dugoin et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'addition de carburants d'origine agricole dans les carburants pétroliers.

La proposition de loi n° 99 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 52-1 du code électoral afin d'étendre au Gouvernement l'interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité.

La proposition de loi n° 100 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1993, de M. Alain Moyne-Bressand, une proposition de loi tendant à instaurer un système d'indemnisation des citoyens pour les troubles qu'ils subissent du fait de l'implantation d'un ouvrage public nouveau.

La proposition de loi n° 101 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 23 avril 1993, à neuf heures trente, séance publique :

Questions orales sans débat

Question n° 15. - La viticulture française et notamment la viticulture champenoise est en crise. Certaines mesures de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite « loi Evin », en matière de parrainage et de limitation des supports publicitaires constituent un handicap grave pour permettre aux vins d'appellation de surmonter la crise actuelle. M. Charles de Courson demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche si le Gouvernement envisage de modifier la loi Evin pour permettre : 1° sur autorisation préfectorale, le parrainage, pour les seuls vins d'appellation, apporté à une œuvre ou une manifestation ayant un caractère culturel, philanthropique ou sportif, à l'exclusion de ceux spécifiquement destinés à la jeunesse ; 2° aux producteurs d'offrir à leur clientèle, dans les lieux de vente à caractère spécialisé, des objets marqués à leurs noms pas seulement aux objets liés à la consommation des boissons qu'ils vendent, mais à tout objet publicitaire. Dans l'affirmative, dans quel délai le Gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi sur ces deux points ?

Question n° 9. - Dans le cadre de la politique de jachères en fonction de la P.A.C., il est regrettable qu'en ce qui concerne l'entretien des dites jachères la fertilisation et l'épandage soient interdits au niveau de la végétation spontanée. Cela représente un gros inconvénient, tant pour les agriculteurs que pour le recyclage, en particulier, des boues des stations d'épuration. Il serait bon de revoir ce problème

qui pénalise tout le monde et qui, notamment, peut avoir une incidence importante sur l'assainissement des communes car, dans ce cas, on serait amené à incinérer les boues. D'autre part, cela va à l'encontre de la politique de recyclage et d'économie d'énergie préconisée par le Gouvernement. M. Jean-Claude Asphe demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Question n° 19. - M. Yves Marchand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le règlement communautaire n° 4871-93 du 2 mars 1993, qui fixe, pour la campagne 1992-1993, les pourcentages de la production de vin de table à livrer à la distillation obligatoire. La France, appartenant à la région viticole 3, se voit imposer une grille de distillation obligatoire débutant à 81 hectolitres par hectare. Il s'avère que cette grille pénalise fortement les viticulteurs ayant consenti des efforts importants au plan qualitatif à tous les stades du processus de production : rénovation du vignoble, méthode de vinification... C'est en particulier le cas des viticulteurs élaborant et commercialisant leur production dans le cadre de la réglementation régissant les vins de pays. Il lui demande de prendre en compte cette situation concernant une catégorie précise de viticulteurs en mettant en œuvre des dispositions telles que les productions de vins de pays comprises entre 81 et 90 hectolitres par hectare ne soient pas sujettes à la livraison à la distillation obligatoire.

Question n° 8. - M. Jean de Lipkowski appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les parents d'élèves et le maire de la commune de Saint-Sulpice-de-Royan se plaignent de la suppression d'une classe, depuis la règle qui veut qu'il y ait 27 élèves par classe au lieu de 24 auparavant. Or, il s'agit d'une baisse d'effectifs tout à fait temporaire puisqu'il existe sur cette commune trois lotissements importants qui, dans l'année, viendront assurer largement les effectifs obligatoires. Cette commune mérite d'autant plus la bienveillance de l'éducation nationale qu'elle a réalisé d'importants efforts dans le domaine scolaire en créant une classe d'anglais. Ses investissements scolaires représentent d'ailleurs 60 p. 100 de son budget. A Pont-l'Abbé-d'Arnoult les délégués de parents d'élèves de l'école élémentaire sont également inquiets au sujet de la fermeture éventuelle de la classe de 4^e élémentaire pour cette même raison de baisse d'effectifs. Le conseil municipal s'y oppose également, considérant que la baisse d'effectifs pendant une année ne préjuge en rien du nombre d'élèves qui seront présents l'année suivante. En effet, grâce à l'installation de familles dans un lotissement communal et dans des logements bénéficiant d'aide à l'amélioration de l'habitat, à l'aménagement de zone artisanale créant de nouvelles activités et donc de nouveaux emplois, l'effectif scolaire aujourd'hui manquant sera atteint et même dépassé. La situation est la même dans la commune du Chay. Il lui demande s'il n'envisage pas d'inciter les inspecteurs d'académie à moins de rigueur dans les fermetures de classes lorsqu'une prévision d'accroissement de la population existe et que les municipalités ont consacré d'importants crédits à l'investissement scolaire.

Question n° 13. - M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation de l'emploi dans la région de Dijon (Côte-d'Or) et sur un cas particulièrement choquant de fermeture d'une entreprise d'État : celle, décidée en octobre 1991 par le Premier ministre de l'époque, du site industriel de la SEITA et le déménagement de sa direction commerciale. La disparition de ce superbe site industriel, sans aucune solution de continuité partielle

ou de reprise, avec seulement la solution du traitement social du chômage proposé par le précédent gouvernement, paraît difficilement supportable. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étudier la possibilité de privatisation partielle ou de reprise de ce site, même par un groupe étranger, afin que ces 400 emplois soient préservés et que le tabac soit encore traité à Dijon.

Question n° 14. - M. Paul Mercieca appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le devenir des ateliers S.N.C.F. de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) qui emploient actuellement 760 agents, et des ateliers de Béziers (Hérault). D'après certains documents dont ont eu connaissance les organisations syndicales, la direction générale de la S.N.C.F. envisagerait la fermeture de ces ateliers. Une telle perspective constitue non seulement une grave menace pour les cheminots concernés, pour l'emploi et l'activité économique locale, mais aussi pour le service public. Elle inquiète légitimement les intéressés. Il lui demande en conséquence de lui apporter toutes informations intéressant le devenir des ateliers S.N.C.F. de Vitry et de Béziers.

Question n° 12. - M. Patrice Martin-Lalande demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme quelles instructions il entend donner pour faire avancer la réalisation de l'autoroute A 85 entre Vierzon et Tours : sur le tronçon Ouest entre Romorantin-Selles-sur-Cher et Tours, la définition du fuseau de 300 mètres est retardée depuis plus d'un an par rapport au calendrier officiellement annoncé par le précédent ministre. Ce retard bloque toutes les opérations de ventes de terrains ou de maisons et les opérations agricoles lourdes (réencépagement...). Il est urgent de reprendre la concertation sur les problèmes restant en suspens, et notamment sur le franchissement du Cher dans la commune de Mareuil, puis de prendre la décision définissant le fuseau de 300 mètres et la décision fixant le calendrier définitif de réalisation de l'A 85 ; pour le tronçon Est entre Selles-sur-Cher-Romorantin et Theillay (jonction avec l'autoroute A 71 Paris-Clermont-Ferrand), il n'y a pas de problème foncier. Chacun reconnaît l'urgence de réaliser de manière anticipée la liaison avec l'agglomération romorantinaise et l'autoroute A 71 pour permettre le développement économique de la capitale de la Sologne, où est installé notamment le premier employeur de la région Centre, l'entreprise Matra automobiles, avec 2 900 salariés. Cette liaison permettrait aussi de détourner une large partie du trafic de poids lourds et autres véhicules qui asphyxient littéralement les communes riveraines de la RN 76, entre Villefranche-sur-Cher et Vierzon. Enfin, cette liaison Romorantin-Theillay est le complément indispensable de l'axe nouvellement recalibré entre Romorantin, Blois, Vendôme et Le Mans, qui a vu croître substantiellement son trafic ces dernières années. La réalisation anticipée du tronçon Selles-sur-Cher-Romorantin-Theillay est une décision d'aménagement du territoire que l'Etat se doit de prendre très rapidement.

Question n° 18. - M. Gilbert Gantier interroge Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'urgence nécessaire de relancer une politique de la famille. En effet, les récentes données publiées par l'INSEE révèlent une détérioration préoccupante des principaux indicateurs démographiques de la France. La diminution du nombre des mariages et des naissances, notamment, témoignent de cette évolution. Force est de constater que ces faits résultent des atteintes portées à la politique familiale au cours des dernières années. C'est ainsi que le plafonnement du quotient familial ou les ponctions opérées sur les bénéfices de la Caisse nationale des allocations familiales ont systématiquement pénalisé les familles. Il demande les mesures qu'entend décider le Gouvernement afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de la famille et dans quels délais.

Question n° 20. - Inculpé pour crime contre l'humanité en 1982, M. Maurice Papon a porté plainte pour « dénonciation calomnieuse » contre un certain nombre de parties civiles, membres de familles victimes d'une administration préfectorale de Vichy au service de la Gestapo. Ces parties civiles attendent pour obtenir un non-lieu que soit réglée sur le fond l'affaire principale dans laquelle M. Papon est inculpé. M. Georges Sarre demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, s'il est en mesure d'indiquer dans quel délai le magistrat chargé de l'instruction parviendra au terme de cette instruction, et si, pour hâter le règlement de cette instruction, dont la durée risque de battre les records de lenteur, il ne conviendrait pas de décharger le magistrat instructeur de toutes les autres affaires dont il a la responsabilité.

Question n° 10. - M. Christian Dupuy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que depuis plusieurs mois des familles d'origine tzigane venant de Roumanie ou de l'ex-Yougoslavie ont installé un campement sauvage sur des terrains appartenant à l'E.P.A.D. (Etablissement public d'aménagement de la Défense), sur le territoire de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Le précédent gouvernement, malgré quelques effets d'annonce sans concrétisation, a été incapable de régler cette situation dont tout le monde pâtit : les Nanterriens, qui subissent les larcins de ces familles nomades dépourvues de ressources, les Tziganes, qui sont en situation précaire, dépourvus de titre de séjour, sans emploi et qui vivent dans des conditions de quasi totale insalubrité, leurs enfants réduits à la mendicité ou « formés » au chapardage, et non scolarisés ; l'Etat, enfin, qui voit son droit bafoué et des terrains lui appartenant illégalement occupés.

Il lui demande quelles mesures, en concertation avec les pays d'origine de ces familles, le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme rapide à cette situation qui, si on la laisse perdurer, deviendra de plus en plus difficile à gérer.

Question n° 11. - M. François Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les décisions prises par la direction de sociétés nationalisées ou de leurs filiales quelques semaines avant les élections législatives de mars dernier.

Ainsi, certaines sociétés ont eu pour stratégie de regrouper en région parisienne certaines unités de production, surtout lorsque ces dernières font des bénéfices.

Ces décisions sont contraires à la politique d'aménagement du territoire prônée par M. le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale.

Il lui demande donc de prendre les dispositions nécessaires pour annuler dans les plus brefs délais les choix ultra-centralisateurs des dites sociétés.

Cette stratégie aggrave encore le déséquilibre pervers existant entre la région parisienne et certaines zones essentiellement rurales défavorisées.

Ainsi la décision récente de la société Acor (appartenant au groupe Usinor-Sacilor) qui vise à ramener la production de tréfilerie de Périgueux sur le site de Creil en Essonne aura pour Périgueux des conséquences directes et indirectes catastrophiques et, de plus, cela ne ramènera pas en région parisienne une clientèle espérée ; celle-ci partira en Espagne et en Italie, pays amis certes mais concurrents redoutables.

Question n° 7. - M. Régis Fauchoit attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la décision du groupe Renault de transférer du Havre à Zeebrugge l'acheminement de la moitié de ses exportations vers la Grande-Bretagne. Alors que pas moins de trois usines construisant des véhicules Renault sont situées au Nord de l'Europe (deux dans la

région Nord - Pas-de-Calais et une en Belgique), aucune de leur production vers la Grande-Bretagne ne passe pas le port de Dunkerque. C'est pourquoi il lui demande qu'au sein de la politique actuelle du Gouvernement il soit donné priorité à un partage accru de l'activité portuaire, notamment en faveur du port de Dunkerque.

Question n° 170. - M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Nagorny-Karabakh, territoire situé en Azerbaïdjan mais peuplé d'Arméniens. Or non seulement les Azéris ont refusé d'engager avec les Arméniens des pourparlers sur le statut de ce territoire et de reconnaître le droit des populations à disposer d'elles-mêmes mais, en outre, ils ont tenté, par des actions militaires et des blocus, de provoquer l'exode des habitants arméniens du Haut-Karabakh et l'affaiblissement, voire même l'annihilation, de l'Arménie... Il souhaite connaître les actions que le Gouvernement français entend conduire, notamment dans le cadre des instances internationale, pour aider à la mise en œuvre d'une solution négociée de cette crise majeure, qui, en raison des appuis que cherche à obtenir l'Azerbaïdjan des pays islamiques, peut conduire à un embrasement général du Caucase.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 20 avril 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 29 avril 1993 a été ainsi fixé :

Mercredi 21 avril, après-midi (quinze heures) :

Questions au Gouvernement.

Vendredi 23 avril, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Mardi 27 avril, après-midi (seize heures), et **mercredi 28 avril**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et éventuellement soir (vingt et une heures trente) :

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Jeudi 29 avril, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

La conférence des présidents a fixé au mercredi 28 avril, après les questions au Gouvernement, la prestation de serment des juges citulaires et des juges suppléants prévue par l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice.

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 23 avril 1993

Voir *supra* le texte des questions orales.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communications du Conseil constitutionnel, en date du 21 avril 1993, faites en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
<i>Métropole</i>			
Alpes-de-Haute-Provence (1 ^{er}).....	M. Pierre Rinaldi.	2 ^e	M. René Fine.
<i>Départements d'outre-mer</i>			
Guadeloupe (2 ^e).....	M. Ernest Moutoussamy.	2 ^e	M. Claude Arekian.
La Réunion (2 ^e).....	M. Paul Vergès.	2 ^e	M. Jean-François Bosviel.
<i>Territoires d'outre-mer</i>			
Wallis-et-Futuna.....	M. Kamilo Gata.	2 ^e	M. Clovis Logologofolau.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 22 avril 1993)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement)
(14 membres au lieu de 13)

Ajouter le nom de M. Frantz Taittinger.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(24 au lieu de 25)

Supprimer le nom de M. Frantz Taittinger.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bureau de la délégation

Dans sa séance du mardi 20 avril 1993, la délégation a procédé à la nomination de son bureau qui est ainsi constitué :

Président : M. Robert Pandraud.

Vice-présidents : M. Maurice Ligot, M. Paul Chollet, Mme Nicole Catala, M. Charles Josselin.

Secrétaires : Mme Nicole Ameline, M. Jean de Lipkowski.

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le Premier ministre a demandé la désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de neuf organismes extraparlimentaires.

M. le président de l'Assemblée nationale propose, conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, de confier aux commissions désignées ci-après le soin de présenter les candidats :

- Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (3 postes à pourvoir) : présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du plan ;
- Comité directeur du fonds d'aide et de coopération (3 postes à pourvoir) : présentation des candidatures par la commission des affaires étrangères (1 candidat), la commission des finances, de l'économie générale et du plan (1 candidat), la commission de la production et des échanges (1 candidat) ;

- **Conseil de surveillance de la Caisse française de développement** (4 postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants) : présentation des candidatures par la commission des affaires étrangères (1 titulaire et 1 suppléant), la commission des finances, de l'économie générale et du plan (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- **Haut conseil du secteur public** (6 postes à pourvoir) : présentation des candidatures par la commission de la défense nationale et des forces armées (1 candidat), la commission des finances, de l'économie générale et du plan (3 candidats), la commission de la production et des échanges (2 candidats) ;
- **Comité des finances locales** (4 postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants) : présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du plan (1 titulaire et 1 suppléant), la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- **Commission supérieure du service public des postes et télécommunications** (6 postes à pourvoir) : présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du plan (1 candidat), la commission de la production et des échanges (5 candidats) ;
- **Commission nationale de l'informatique et des libertés** (2 postes à pourvoir) : présentation des candidatures par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
- **Conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres** (6 postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants) : présentation des candidatures par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (2 titulaires et 2 suppléants), la commission de la production et des échanges (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- **Commission générale du Conseil supérieur du cheval** (2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant) : présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

Ces propositions seront considérées comme adoptées si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai prévu à l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence avant le **jeudi 29 avril 1993, à 17 heures**, pour la commission de surveillance de la Caisse de dépôts et consignations, et le **jeudi 13 mai 1993, à 17 heures**, pour les autres organismes.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Transports maritimes

(ports autonomes - emploi et activité - concurrence étrangère)

7. - 22 avril 1993. - **M. Régis Fauchoit** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la décision du groupe Renault de transférer du Havre à Zeebrugge l'acheminement de la moitié de ses exportations vers la Grande-Bretagne. Alors que pas moins de trois usines construisant des véhicules Renault sont situées au nord de l'Europe (deux dans la région Nord-Pas-de-Calais et une en Belgique), aucune de leur production vers la Grande-Bretagne ne passe par le port de Dunkerque. C'est pourquoi il lui demande, qu'au sein de la politique actuelle du Gouvernement, il soit donné priorité à un partage accru de l'activité portuaire, notamment en faveur du port de Dunkerque.

Enseignement maternel et primaire
(fermeture de classes - Charents-Maritime)

8. - 22 avril 1993. - **M. Jean de Lipkowski** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les parents d'élèves et le maire de la commune de Saint-Sulpice-de-Royan se plaignent de la suppression d'une classe, depuis la règle qui veut qu'il y ait 27 élèves par classe au lieu de 24 auparavant. Or, il s'agit d'une baisse d'effectifs tout à fait temporaire puisqu'il existe sur cette commune trois lotissements importants qui, dans l'année, viendront assurer largement les effectifs obligatoires. Cette commune mérite

d'autant plus la bienveillance de l'éducation nationale qu'elle a réalisé d'importants efforts dans le domaine scolaire en créant une classe d'anglais. Ses investissements scolaires représentent d'ailleurs 60 p. 100 de son budget. A Pont-l'Abbé-d'Arnoult les délégués de parents d'élèves de l'école élémentaire sont également inquiets au sujet de la fermeture éventuelle de la classe de 4^e élémentaire pour cette même raison de baisse d'effectifs. Le conseil municipal s'y oppose également, considérant que la baisse d'effectifs pendant une année ne préjuge en rien du nombre d'élèves qui seront présents l'année suivante. En effet, grâce à l'installation de familles dans un lotissement communal et dans des logements bénéficiant d'aide à l'amélioration de l'habitat, à l'aménagement de zone artisanale créant de nouvelles activités et donc de nouveaux emplois, l'effectif scolaire aujourd'hui manquant sera atteint et même dépassé. La situation est la même dans la commune du Chay. Il lui demande s'il n'envisage pas d'inciter les inspecteurs d'académie à moins de rigueur dans les fermetures de classes lorsqu'une prévision d'accroissement de la population existe et que les municipalités ont consacré d'importants crédits à l'investissement scolaire.

Agriculture

(gel des terres - conséquences - épandage des boues)

9. - 22 avril 1993. - Dans le cadre de la politique de jachères en fonction de la P.A.C., il est regrettable que, en ce qui concerne l'entretien desdites jachères, la fertilisation et l'épandage soient interdits au niveau de la végétation spontanée. Cela représente un gros inconvénient tant pour les agriculteurs que pour le recyclage, en particulier, des boues des stations d'épuration. Il serait bon de revoir ce problème qui pénalise tout le monde et qui, notamment, peut avoir une incidence importante sur l'assainissement des communes car, dans ce cas, on serait amené à incinérer les boues. D'autre part, cela va à l'encontre de la politique de recyclage et d'économie d'énergie préconisée par le Gouvernement. **M. Jean-Claude Asphe** demande à **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Etrangers

(gens du voyage - stationnement - Nanterre)

10. - 22 avril 1993. - **M. Christian Dupuy** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**, sur le fait que, depuis plusieurs mois, des familles d'origine tzigane venant de Roumanie ou de l'ex-Yougoslavie ont installé un campement sauvage sur des terrains appartenant à l'EPAD (établissement public d'aménagement de la Défense), sur le territoire de Nanterre (Hauts-de-Seine). Le précédent gouvernement, malgré quelques effets d'annonce sans concrétisation, a été incapable de régler cette situation dont tout le monde pâtit : les Nanterriens, qui subissent les larcins de ces familles nomades dépourvues de ressources, les Tziganes, qui sont en situation précaire, dépourvus de titre de séjour, sans emploi et qui vivent dans des conditions de quasi totale insalubrité, leurs enfants, réduits à la mendicité ou « formés » au charpente et non scolarisés ; l'Etat, enfin, qui voit son droit bafoué et des terrains lui appartenant illégalement occupés. Il lui demande quelles mesures, en concertation avec les pays d'origine de ces familles, le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme rapide à cette situation qui, si on la laisse perdurer, deviendra de plus en plus difficile à gérer.

Secteur public

(entreprises nationales - implantation)

11. - 22 avril 1993. - **M. François Roussel** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur les décisions prises par la direction de sociétés nationalisées ou de leurs filiales quelques semaines avant les élections législatives de mars dernier. Ainsi, certaines sociétés ont eu pour stratégie de regrouper en région parisienne certaines unités de production, surtout lorsque ces dernières font des bénéfices. Ces décisions sont contraires à la politique d'aménagement du territoire prônée par **M. le Premier ministre** lors de sa déclaration de politique générale le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale. Il lui demande donc de prendre les dispositions nécessaires pour annuler dans les plus brefs délais les choix ultra-centralisateurs desdites sociétés. Cette stratégie aggrave encore le déséquilibre pervers existant entre la région parisienne et certaines zones essentiellement rurales défavorisées. Ainsi la décision récente de la société nationalisée ACOR (appartenant au groupe Usinor Sacilor) qui vise à ramener la production de

Tréfilerie de Périgueux sur le site de Creil dans l'Oise aura pour Périgueux des conséquences directes et indirectes catastrophiques et, de plus, cela ne ramènera pas en région parisienne une clientèle espérée ; celle-ci partira en Espagne et en Italie, pays amis certes mais concurrents redoutables.

Voirie
(A 85 - Tours-Vierzon - Construction)

12. - 22 avril 1993. - **M. Patrice Martin-Lalande** demande à **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** quelles instructions il entend donner pour faire avancer la réalisation de l'autoroute A 85 entre Vierzon et Tours : sur le tronçon Ouest entre Remorantin - Selles-sur-Cher et Tours, la définition du fuseau de 300 mètres est retardée depuis plus d'un an par rapport au calendrier officiellement annoncé par le précédent ministre. Ce retard bloque toutes les opérations de ventes de terrains ou de maisons et les opérations agricoles lourdes (réencépagement...). Il est urgent de reprendre la concertation sur les problèmes restant en suspens et notamment sur le franchissement du Cher dans la commune de Marcuil, puis de prendre la décision définissant le fuseau de 300 mètres et la décision fixant le calendrier définitif de réalisation de l'A 85 ; pour le tronçon Est entre Selles-sur-Cher - Romorantin et Theillay (jonction avec l'autoroute A 71 Paris - Clermont-Ferrand), il n'y a pas de problème foncier. Chacun reconnaît l'urgence de réaliser de manière anticipée la liaison avec l'agglomération romorantinaise et l'autoroute A 71 pour permettre le développement économique de la capitale de la Sologne, où est installé notamment le premier employeur de la région Centre, l'entreprise Matra automobiles, avec 2 900 salariés. Cette liaison permettrait aussi de détourner une large partie du trafic de poids lourds et autres véhicules qui asphyxient littéralement les communes riveraines de la RN 76, entre Villefranche-sur-Cher et Vierzon. Enfin, cette liaison Romorantin - Theillay est le complément indispensable de l'axe nouvellement recalibré entre Romorantin, Blois, Vendôme et Le Mans, qui a vu considérablement son trafic ces dernières années. La réalisation anticipée du tronçon Selles-sur-Cher - Romorantin - Theillay est une décision d'aménagement du territoire que l'État se doit de prendre très rapidement.

Tabac
(SEITA - emploi et activité - Dijon)

13. - 22 avril 1993. - **M. Louis de Broissia** appelle l'attention de **M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat**, sur la situation de l'emploi dans la région de Dijon (Côte-d'Or) et sur un cas particulièrement choquant de fermeture d'une entreprise d'État : celle, décidée en octobre 1991 par le Premier ministre de l'époque, du site industriel de la SEITA et le déménagement de sa direction commerciale. La disparition de ce superbe site industriel, sans aucune solution de continuité partielle ou de reprise, avec seulement la solution du traitement social du chômage proposé par le précédent gouvernement, paraît difficilement supportable. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étudier la possibilité de privatisation partielle ou de reprise de ce site, même par un groupe étranger, afin que ces 400 emplois soient préservés et que le tabac soit encore traité à Dijon.

Transports ferroviaires
(ateliers - emploi et activité - Béziers - Vitry-sur-Seine)

14. - 22 avril 1993. - **M. Paul Mercieca** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le devenir des ateliers SNCF de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), qui emploient actuellement 760 agents, et des ateliers de Béziers (Hérault). D'après certains documents dont ont eu connaissance les organisations syndicales, la direction générale de la SNCF envisagerait la fermeture de ces ateliers. Une telle perspective constitue non seulement une grave menace pour les cheminots concernés, pour l'emploi et l'activité économique locale, mais aussi pour le service public. Elle inquiète légitimement les intéressés. Il lui demande en conséquence de lui apporter toutes informations intéressant le devenir des ateliers SNCF de Vitry et de Béziers.

Santé publique
(alcoolisme - loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 - application - conséquences - vin)

15. - 22 avril 1993. - La viticulture française et notamment la viticulture champenoise est en crise. Certaines mesures de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoo-

lisme, dite « Loi Evin », en matière de parrainage et de limitation des supports publicitaires, constituent un handicap grave pour permettre aux vins d'appellation de surmonter la crise actuelle. **M. Charles de Courson** demande à **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** si le Gouvernement envisage de modifier la loi Evin pour permettre : 1° Sur autorisation préfectorale, le parrainage pour les seuls vins d'appellation, apporté à une œuvre ou une manifestation ayant un caractère culturel, philanthropique ou sportif, à l'exclusion de celles spécifiquement destinées à la jeunesse ; 2° Aux producteurs d'offrir à leur clientèle, dans les lieux de vente à caractère spécialisé, des objets marqués à leur nom, pas seulement aux objets liés à la consommation des boissons qu'ils vendent, mais à tout objet publicitaire. Dans l'affirmative, dans quel délai le Gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi sur ces deux points ?

Apprentissage
(développement - perspectives)

16. - 22 avril 1993. - Un apprenti en plus est peut-être un futur chômeur en moins : une bonne formation est une des clefs pour un véritable emploi. L'éducation nationale ne doit pas avoir le monopole de fait de la formation. Les entreprises sont aussi des lieux naturels de formation. Il est apparu très clairement que l'apprentissage doit être une priorité nationale et que l'État doit intervenir pour soutenir son extension. Devant l'urgence du problème du chômage **M. François Loos** demande à **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** quel est, sur ce point, le plan de l'action du Gouvernement.

Politique extérieure
(Arménie - Haut-Karabakh)

17. - 22 avril 1993. - **M. François Rochebloine** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur la situation au Nagorny-Karabakh, territoire situé en Azerbaïdjan mais peuplé d'Arméniens. Or, non seulement les Azéris ont refusé d'engager avec les Arméniens des pourparlers sur le statut de ce territoire et de reconnaître le droit des populations à disposer d'elles-mêmes mais, en outre, ils ont tenté, par des actions militaires et des blocus, de provoquer l'exode des habitants arméniens du Haut-Karabakh et l'affaiblissement, voire même l'annihilation, de l'Arménie. Il souhaite connaître les actions que le gouvernement entend conduire, notamment dans le cadre des instances internationales, pour aider à la mise en œuvre d'une solution négociée de cette crise majeure, qui, en raison des appuis que cherche à obtenir l'Azerbaïdjan des pays islamiques, peut conduire à un embrasement général du Caucase.

Famille
(politique familiale - perspectives)

18. - 22 avril 1993. - **M. Gilbert Gantier** interroge **Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur l'urgence nécessaire de relancer une politique de la famille. En effet, les récentes données publiées par l'INSEE révèlent une détérioration préoccupante des principaux indicateurs démographiques de la France. La diminution du nombre des mariages et des naissances, notamment, témoignent de cette évolution. Force est de constater que ces faits résultent des atteintes portées à la politique familiale au cours des dernières années. C'est ainsi que le plafonnement du quotient familial ou les ponctionnements opérés sur les bénéfices de la Caisse nationale des allocations familiales ont systématiquement pénalisé les familles. Il demande les mesures qu'il entend décider le Gouvernement afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de la famille et dans quels délais.

Politiques communautaires
(vin et viticulture - distillation obligatoire - vins de pays)

19. - 22 avril 1993. - **M. Yves Marchand** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur le règlement communautaire n° 4871/93 du 2 mars 1993, qui fixe, pour la campagne 1992-1993, les pourcentages de la production de vin de table à livrer à la distillation obligatoire. La France appartenant à la région viticole 3, se voit imposer une grille de distillation obligatoire débutant à 81 hl/ha. Il s'avère que cette grille pénalise fortement les viticulteurs ayant consenti des efforts importants au plan qualitatif à tous les stades du processus de production : rénovation du vignoble, méthode de vinification, etc. C'est en particulier le cas des viticulteurs élaborant et commercialisant leur production dans le cadre de la réglementation régissant les vins de pays. Il lui demande de prendre en compte cette situation concernant une catégorie précise de viti-

culteurs en mettant en œuvre des dispositions telles que les productions de vins de pays comprises entre 81 et 90 hl/ha ne soient pas sujettes à la livraison à la distillation obligatoire.

*Procédure pénale
(instruction - affaire Papon)*

20. - 22 avril 1993. - Inculpé pour crime contre l'humanité en 1982. M. Maurice Papon a porté plainte pour « dénonciation calomnieuse » contre un certain nombre de parties civiles, membres

de familles victimes d'une administration préfectorale de Vichy au service de la Gestapo. Ces parties civiles attendent pour obtenir un non-lieu que soit réglée sur le fond l'affaire principale dans laquelle M. Papon est inculpé. M. Georges Sarre demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, s'il est en mesure d'indiquer dans quel délai le magistrat chargé de l'instruction parviendra au terme de cette instruction, et si, pour hâter le règlement de cette instruction, dont la durée risque de battre les records de lenteur, il ne conviendrait pas de décharger le magistrat instructeur de toutes les autres affaires dont il a la responsabilité.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION				
28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16				
Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00				
ABONNEMENTS : (1) 40-53-77-77				
TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 an	114	850	
33	Questions 1 an	113	865	
03	Table compte rendu.....	36	00	
33	Table questions.....	1	27	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	104	540	
35	Questions 1 an	103	353	
05	Table compte rendu.....	55	84	
35	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	734	1 050	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	703	1 500	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Facicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)